



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE	6
1.1 L'international et L'Europe	6
1.2 La France	7
2. ELEMENTS DE CONTEXTE COLLECTIVITES LOCALES	9
2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC	9
2.2 La réforme de la Taxe d'habitation	10
2.3 Les autres mesures relatives à la LFI 2021	10
3. LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE.....	11
4. LES FINANCES DE LA COMMUNE	12
4.1 Les recettes réelles de fonctionnement.....	12
4.1.1 La fiscalité directe.....	12
4.1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal.....	15
Dotation globale de fonctionnement (€).....	16
Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement.....	18
Structure des recettes réelles de fonctionnement.....	19
4.2 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	20
4.2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante	20
4.2.2 Les charges de personnel	21
Evolution des charges de personnel.....	21
Les objectifs pour 2021	24
Part de dépenses de fonctionnement rigides.....	27
Synthèse des Dépenses Réelles de Fonctionnement	28
Structure des dépenses réelles de fonctionnement.....	29
4.3 L'endettement de la collectivité.....	30
Capacité de désendettement de la collectivité.....	31
4.4 Les investissements de la collectivité.....	32
Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte	34
Épargne nette.....	35
4.5 Les ratios de la Collectivité.....	37
5. Le programme des services de la commune.....	40
5.1 Le centre social	40
5.1.1 Mise en œuvre du Projet Social de Territoire :	40
5.1.2 Bilan budgétaire 2020	40
5.1.3 Propositions budgétaires 2021	41
5.2 le service jeunesse.....	44
5.3 Le service scolaire.....	47

5.4 Service Culturel 2021	48
5.5 La petite enfance.....	50
5.5.1 L'investissement.....	50
5.5.2 Le fonctionnement.....	50
5.5.3 Les projets pour 2021	51
5.5.4 Les recettes relatives aux familles, au conseil départemental ou à la CAF	52
5.6 Service Communication - Protocole et Patrimoine.....	53
5.6.1 La section de fonctionnement : 78 325 €.....	53
5.6.2 La section d'investissement : 92 000 €.....	54
5.7 Le service des sports.....	55
5.6.1 La Section investissement	55
5.6.2 Section fonctionnement.....	56
5.6.3 Les recettes.....	56
5.7 Service Informatique	57
5.7.1 Les principaux investissements au niveau du matériel (« hard »)	57
5.7.2 Les principaux investissements au niveau des logiciels (« soft »)	57
5.8 Service aménagement et cadre de vie.....	58
5.8.1 Bilan des opérations de travaux achevées en 2020.....	58
5.8.2 Le programme prévu en 2021.....	60
5.8.2.1 L'investissement.....	60
5.8.2.2 La section de fonctionnement.....	62

INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Comment imaginer un monde à ce point bouleversé en quelques mois ? Comment concevoir ce qui pourrait se présenter à nous.

Il nous faut pour autant nous projeter, avancer et débattre des orientations budgétaires malgré un niveau élevé d'incertitudes. Ainsi, comme à son habitude, la commune de Montmagny se prépare à adopter son budget

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire en amont du vote de leur budget par les collectivités territoriales correspond à une exigence de la loi. Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Focus sur la gestion de la crise sanitaire, par la commune de Montmagny et ses agents :

L'année 2020 aura été marquée par des événements d'une gravité et d'une ampleur à l'échelle planétaire tout à fait exceptionnelles. La Pandémie due à la COVID19 est venue frapper tous les pans de toutes les sociétés, et marque toujours nos modes de vie et de travail qui s'en trouvent encore aujourd'hui fortement perturbés. C'est dans des conditions sanitaires particulières évoluant au grès des propagations, des contaminations et des décès qu'il aura fallu assurer la continuité des services publics indispensables, voire même de les faire évoluer pour apporter des actions d'accompagnements spécifiques, de mise en place des nouvelles mesures, d'organisation des aides et distributions, de veille, de suivi et de soutien à nos habitants les plus fragiles mais également à tout le reste des Magnymontois.

L'ensemble du personnel municipal de Montmagny a été concerné et a œuvré pour qu'une nouvelle organisation et mobilisation de chaque ressource puisse assurer avec qualité les missions de services publics qui sont les leurs tout en préservant leur santé et celle des Magnymontois reçus et concernés.

En fonction de chaque situation, de proximité, d'éloignement ou de mode de transports, de santé ou d'exposition particulière, la municipalité a fait en sorte de permettre à chacun, avec les outils et matériels adéquats, un placement dans une situation de préservation et de protection, en appliquant les mesures recommandées à travers les directives gouvernementales successives pour garantir aux habitants une interaction les protégeant.

Il est à souligner l'implication particulière des agents des services municipaux dans toutes ces périodes, implication pour laquelle il convient de les remercier chaleureusement.

Malheureusement, l'année 2021 démarre avec les mêmes inquiétudes et perspectives, restrictions et recommandations, et les organisations resteront adaptées à la persistance de la pandémie. Ils évolueront même en fonction des nouveaux services d'aide et de soutien qu'il convient d'organiser dans le cadre de la longue campagne de vaccination nationale qui vient de démarrer.

Il convient de saluer l'excellente collaboration des services municipaux avec le CCAS, lui-même extrêmement présent, réactif et investi dans le suivi social et de santé des Magnymontois en la matière.

L'action même d'un groupe d'agents municipaux et du CCAS au sein de la cellule intercommunale de prévention, de suivi et de soutien, et de la cellule de vaccination, en lien avec l'ARS, aura permis l'efficacité et la réactivité de la démarche auprès de 800 personnes testées.

C'est malheureusement dans ces mêmes conditions et perspectives qu'il convient d'envisager la vie municipale et l'action des personnels municipaux pour 2021, et des moyens et charges supplémentaires spécifiques en matière de protection qu'il faudra renouveler.

Masques, plexiglass et gels hydroalcooliques, marquages et mesures de distanciations, la dématérialisation et distanciation des

contacts, réunions, présentations et rdv, l'introduction du télétravail, les mesures d'isolement et d'Asap pour les cas déclarés ou contacts, médecine du travail et soutien psychologique, mesures de prévention des personnes les plus fragiles, seront des dépenses supplémentaires indispensables à reconduire en 2021.

C'est dans un contexte de solidarité et de soutien mutuel, de rassemblement et liens des équipes autour de missions et préoccupations partagées qu'il conviendra d'organiser et animer les services, pour se prémunir le plus possible des effets physiques mais aussi psychologiques de l'impact d'une pandémie et de ses restrictions sociales qui se prolongent.

C'est également dans ce contexte social et économique difficile et particulièrement pour les plus démunis ou fragiles, que nous avons souhaité renforcer l'aide sociale et l'accompagnement des Magnymontois et de nos aînés en soutenant financièrement et de manière renforcée le CCAS et toutes ses actions de vigilance, d'accueil, de suivi et de services en direct auprès des magnymontois ou avec ses partenaires sociaux institutionnels. Un pôle handicap a été créé et permettra d'étendre le champs de prise en compte et d'aides des personnes concernées.

L'habitat social sera également soutenu, à travers la diminution de la TFPB appliquée aux bailleurs sociaux en échange d'actions sociales, d'accompagnement, de mise en sécurité et d'amélioration de l'habitat social. »

1. ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1 L'international et L'Europe

La sortie du "grand confinement", même en ordre dispersé, a entraîné partout un net rebond de l'activité. C'est maintenant la durée et l'ampleur de ce rebond qui posent question, d'autant que l'incertitude entourant la pandémie de Covid-19 reste forte. Des signes d'essoufflement apparaissent alors que les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises et in fine sur l'économie n'ont pas encore donné leur pleine mesure.

Après le choc initial de la crise sanitaire, la sortie du confinement, progressive et différente selon les pays, a entraîné partout un net rebond de l'activité. Mais la durée et l'ampleur de ce rebond restent incertaines, comme l'évolution de la pandémie.

1. Les mécanismes contraires du rebond post-confinement et des effets retards de la crise

Avec la levée du confinement, deux mécanismes contraires sont à l'œuvre. A très court terme, le retour au travail et le déblocage de l'épargne forcée des ménages provoquent un rebond qui, aux Etats-Unis et en zone euro, est plus marqué pour la consommation que la production, à l'inverse de la Chine.

Plus long à produire ses effets et plus durable, le second mécanisme résulte de l'impératif pour les entreprises d'assurer leur survie suite au choc de la crise sur leur bilan et alors que l'incertitude perdure, avec à la clé une baisse de l'investissement et une compression des coûts, des effectifs notamment.

2. Un contexte économique structurellement déprimé malgré des taux de croissance élevés en 2021

Pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020. En France, au recul du PIB de 9,0% en 2020 succéderait une croissance annuelle de 7,1% en 2021.

Sources PLF 2021 LA RELANCE	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en%)	2..3	3	2.2	-5.2	3
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en%)	2.7	1.9	1.3	-7.9	6.3
Inflation en zone euro (en%)	1.5	1.8	1.2	0.3	0.9
Prix du baril de Brent (en dollars)	55	71	64	42	44
Taux de change euro/dollar	1.13	1.18	1.22	1.13	1.16

Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon des perspectives à moyen terme. Il faudra attendre 2023 pour effacer les pertes économiques du COVID

3. Puissance et limites des soutiens publics

Face à la crise les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

1.2 La France

1. L'épidémie de covid-19 s'inscrit dans la durée

L'épidémie de coronavirus et ses conséquences constituent un choc économique colossal et sans précédent pour l'économie française.

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 par suite du confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

À la suite de l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,2 % T/T mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée d'au moins 4 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au T4. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2, - 8 % étant attendu au T4.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^{-ème} vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020

2. Les enquêtes de conjoncture sont teintées d'inquiétude, en particulier dans les services

En septembre, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires en France tient surtout, dans la plupart des secteurs, à l'amélioration du jugement sur la production passée, tandis que les perspectives d'activité pour les trois prochains mois sont en retrait, selon les chefs d'entreprise interrogés dans les enquêtes de conjoncture. En particulier, dans les services, le solde d'opinion relatif à l'activité future n'a pas encore retrouvé sa moyenne de longue période, alors que c'est le cas dans l'industrie.

La confiance des ménages n'a quant à elle pas rebondi depuis avril dernier. L'indicateur qui la synthétise reste tout de même plus élevé que pendant la grande récession de 2008-2009, mais les inquiétudes relatives au chômage atteignent des niveaux comparables. De plus en plus de ménages considèrent qu'il est opportun d'épargner.

3. Les prévisions pour la fin de l'année deviennent plus incertaines

Comme depuis le début de la crise sanitaire, c'est l'évolution de l'épidémie qui devrait en grande partie conditionner celle de l'activité économique des tous prochains mois. Le ciblage plus fin des mesures d'endiguement devrait toutefois amoindrir leur impact économique, notamment par rapport au confinement général du printemps dernier. Les signaux mobilisables pour prévoir l'activité du quatrième trimestre 2020 sont seulement partiels à ce stade :

- Les enquêtes de conjoncture pointent des perspectives d'activité en retrait, mais il est difficile de traduire quantitativement ce message qualitatif émis en septembre, compte tenu de la singularité de cette situation potentiellement très évolutive d'ici la fin de l'année ;
- La plupart des données à haute fréquence mobilisées au printemps dernier ont été utiles pour suivre des mouvements soudains et de grande ampleur, mais se prêtent moins à l'évaluation de mesures de restrictions ciblées et localisées. Les montants agrégés de transactions par carte bancaire, ainsi que certains indicateurs de requêtes sur les moteurs de recherche, suggèrent tout de même un ralentissement de la consommation des ménages en septembre.

4. Le risque d'une pause, voire d'une rechute

Après le vif rebond associé au déconfinement (+ 16 % prévu au troisième trimestre, après - 13,8 % au deuxième et - 5,9 % au premier), l'activité économique pourrait ainsi marquer le pas en fin d'année sous l'effet de la résurgence de l'épidémie. Dans un scénario où, au quatrième trimestre, les services les plus affectés (hôtellerie-restauration, services de transport, activités récréatives et de loisirs) reviendraient, après une embellie durant l'été, à leur niveau d'activité de juin dernier et où l'investissement resterait, par attentisme, à un niveau proche de celui du troisième trimestre, la croissance serait nulle en fin d'année.

Dans ce cas de figure, le PIB français resterait, en fin d'année, 5 % en deçà de son niveau d'avant-crise, comme en moyenne pendant l'été.

Cette prévision pour l'automne reflète la grande incertitude qui caractérise les prochains mois. Un durcissement durable des restrictions sanitaires pourrait ainsi provoquer une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre. Inversement, si la situation sanitaire se stabilisait, l'évolution du PIB pourrait être positive en fin d'année.

Au total sur l'année 2020, la prévision de contraction du PIB reste de l'ordre de – 9 %.

5. L'emploi et le pouvoir d'achat des ménages baisseraient en 2020, mais beaucoup moins que l'activité économique

Environ 840 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés, seraient perdus en 2020. Ce net recul (de l'ordre de – 3 % en moyenne annuelle) serait cependant beaucoup moins marqué que celui du PIB, du fait tout à la fois du dispositif d'activité partielle, ponctuel ou de plus longue durée, mais aussi d'un phénomène de rétention de main-d'œuvre de la part de certaines entreprises qui conserveraient à ce stade une grande partie de leurs effectifs malgré la contraction de leur activité.

Le halo autour du chômage, qui avait bondi pendant le confinement compte tenu des difficultés à rechercher un emploi pendant cette période, se réduirait avec pour contrepartie une forte hausse du chômage au second semestre. Le taux de chômage bondirait dès le troisième trimestre et atteindrait 9,7 % en fin d'année.

L'inflation serait nulle en glissement annuel en décembre et limitée à un demi-point en moyenne annuelle en 2020. Compte tenu par ailleurs des divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation ne baisserait « que » d'un point sur l'année 2020, tout en sachant que ce chiffre macroéconomique agrège des situations individuelles très disparates.

Avec le rebond de la consommation – même atténué en fin d'année – le taux d'épargne des ménages qui avait quasiment doublé au deuxième trimestre (du fait d'une épargne forcée) reviendrait autour de 17 % au second semestre, un niveau légèrement supérieur à celui d'avant-crise.

6. Une situation économique contrastée, selon les secteurs d'activité et selon les territoires

L'impact de la crise dépend étroitement du degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures d'endiguement sanitaire. Cette *Note de conjoncture* donne quelques coups de projecteur sur ceux des secteurs qui sont particulièrement affectés.

Dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière potentiellement durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois.

Cette hétérogénéité sectorielle se double d'une hétérogénéité territoriale. Par exemple, si l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées, les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers.

L'épidémie a ainsi rebattu les cartes entre les secteurs d'activité et entre les territoires, mais il est trop tôt, compte tenu de l'incertitude qui subsiste, pour dire quelle part de ces recompositions sectorielles ou territoriales est susceptible d'être pérenne.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE COLLECTIVITES LOCALES

2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC

L'élaboration du budget primitif 2021 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros malgré le contexte économique lié au COVID-19. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe. Peu d'évolutions ont été apportées par le LFI 2021.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La LFI a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015). Pour les deux autres dotations, l'augmentation en 2021 sera la suivante :

- + 90 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- + 90 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Nous retrouvons ici une logique que l'État poursuit depuis de nombreuses années, et ce malgré les changements de majorité au Parlement. En effet, à l'instar des majorités précédentes, le législateur renforce dans l'enveloppe de DGF la péréquation afin de favoriser les Collectivités les moins aisées fiscalement et qui disposent sur ce point de marges de manœuvre de plus en plus faibles pour équilibrer leur budget et trouver un autofinancement récurrent.

De plus, l'Etat a décidé d'augmenter le montant de l'enveloppe de la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'Outre-Mer suite à la refonte de cette dotation cette année. Le montant prélevé sur les dotations de péréquation cette année est alors majoré de 47%.

Au niveau du fond de péréquation communal et intercommunal (FPIC), la LFI a maintenu à 1 Md€ son montant pour 2021 et les années suivantes.

2.2 La réforme de la Taxe d'habitation

Sur le plan fiscal, on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). La LFI 2020 reprend ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH.

La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021 – 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2020, le dégrèvement « Macron » ne prendrait plus en compte dans son calcul le taux TH global et les abattements 2017 mais ceux de 2019. Cette modification du dégrèvement interviendrait afin de s'assurer que, en dépit d'éventuelles hausses de taux ou de diminutions d'abattements intervenues depuis 2017, les contribuables dégrévés bénéficient bien en 2020 d'un dégrèvement intégral sans avoir à payer de « restes à charge » liés à la hausse de la fiscalité TH.

De plus, afin d'assurer cet objectif et faciliter la transition dans le cadre de la réforme, une autre disposition importante est envisagée, Le gel en 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022.

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

2.3 Les autres mesures relatives à la LFI 2021

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont présenté le projet de loi de finances 2021 (LFI 2021).

Ce projet de loi de finances est le budget de la relance avec :

- la concrétisation de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production à compter de 2021 (20 milliards d'euros sur deux ans);
- la confirmation des engagements déjà pris par le Gouvernement en matière de baisse des impôts des Français, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés;
- l'ouverture de 36,4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie, la cohésion et la compétitivité;
- la poursuite d'une logique partenariale et soutien aux recettes des collectivités territoriales.

Concernant plus précisément les collectivités territoriales avec :

- l'engagement de l'État auprès des territoires avec des actions pour la ruralité (poursuite du déploiement des France Services ...) et pour les quartiers (cités éducatives...);
- les finances des collectivités territoriales avec l'augmentation du concours de l'État aux collectivités locales pour soutenir l'investissement, la DGF, la compensation de la baisse des impôts de production.

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros...

Cette clause de sauvegarde, prolongée sur amendement des députés (nouvelle fenêtre), a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

Parmi les mesures introduites lors du débat parlementaire, figure également la suspension jusqu'au 16 février 2021 du jour de carence pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19

Cette dérogation, applicable aux agents publics et salariés ne peut être prévue que pour les traitements, rémunérations et prestations afférentes aux congés de maladie directement en lien avec le risque qui a conduit à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

A compter de 2021, il est institué un prélèvement sur les recettes de l'Etat destiné à compenser aux collectivités dotées d'une fiscalité propre la perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises.

La compensation de la perte de recettes de TFB et de CFE est égale, chaque année et pour chaque collectivité, au produit obtenu en multipliant la perte de bases par le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué à ce produit.

3. LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

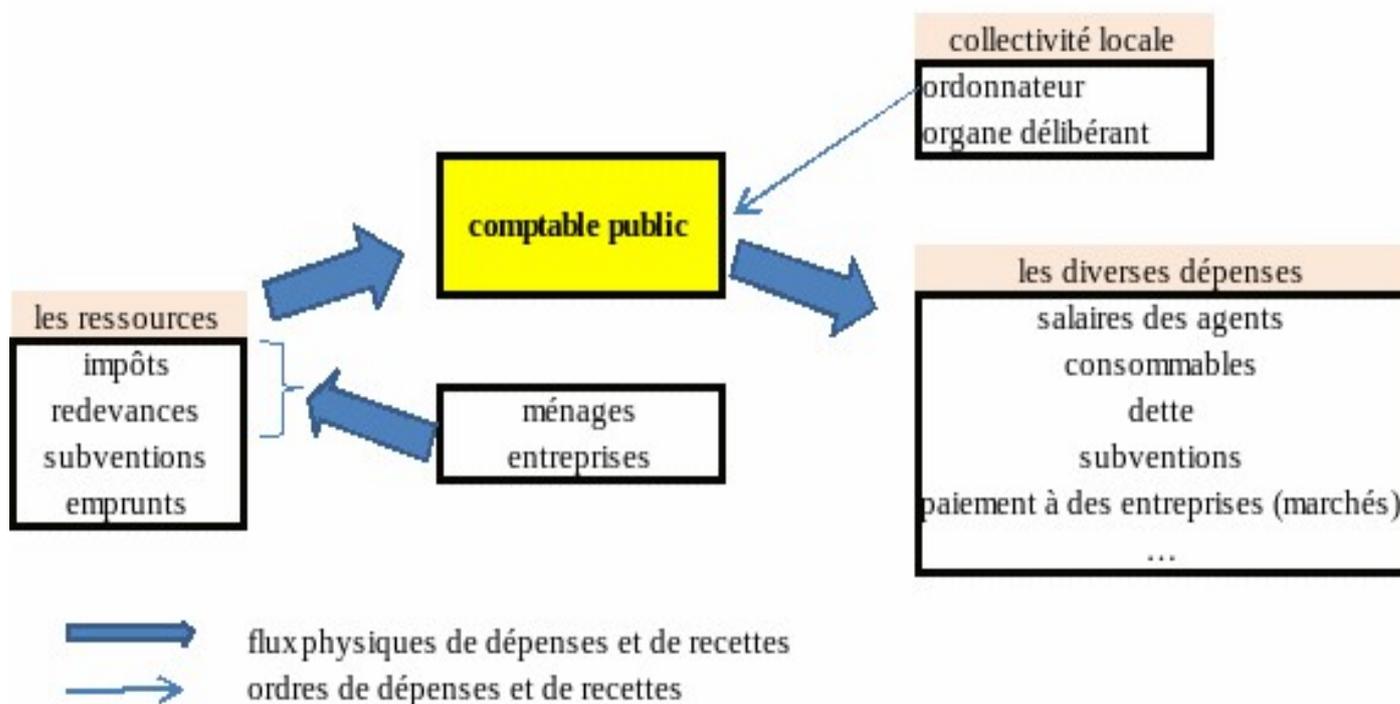
- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants : comptable

- L'équilibre entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

Le circuit des actes de dépenses et de recettes



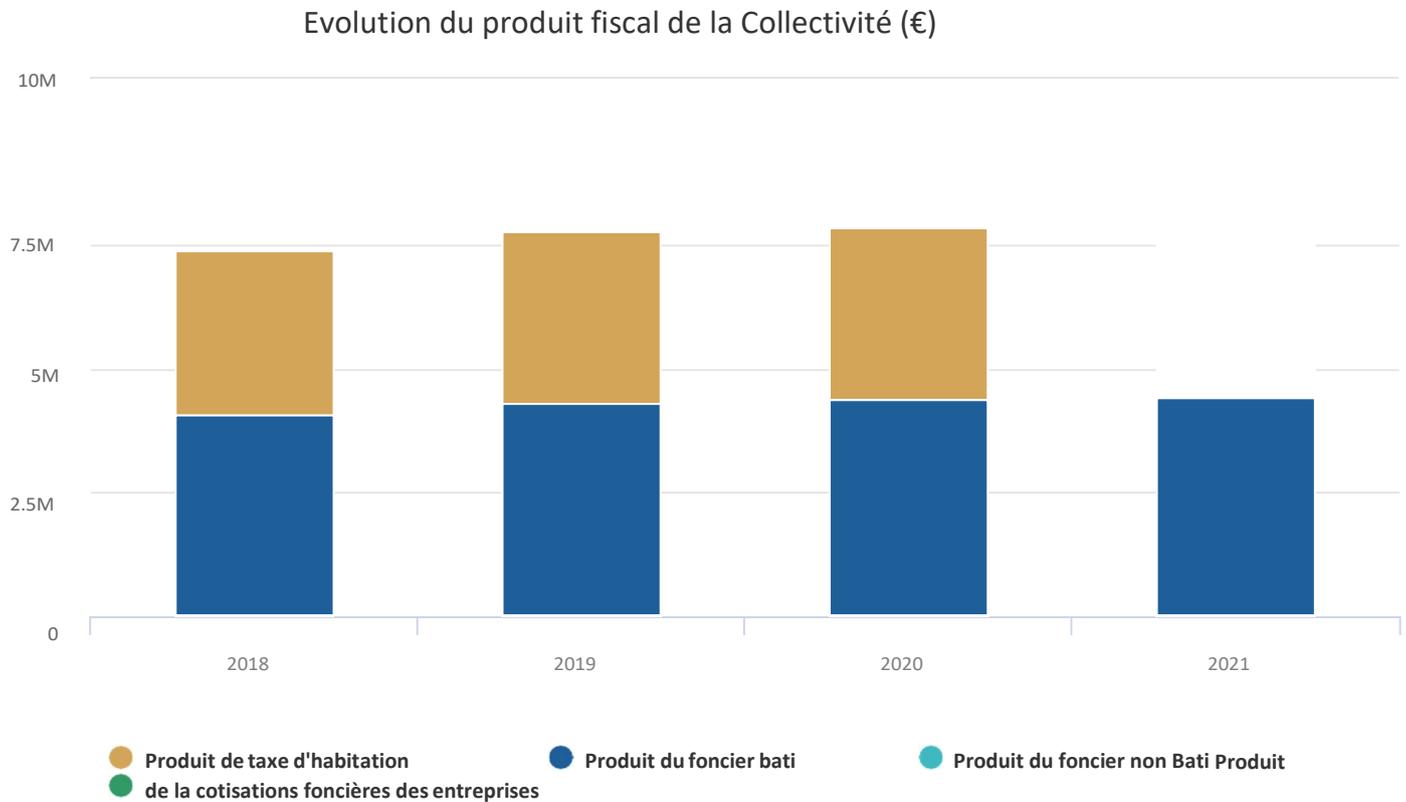
4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.1 Les recettes réelles de fonctionnement

4.1.1 La fiscalité directe

4.1.1.1 L'évolution des recettes fiscales de la collectivité

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.



La Commune a décidé de ne pas augmenter ses taux pour l'année 2021. L'augmentation des bases d'imposition cette année lui procure tout de même une hausse du produit fiscal.

Pour 2021 le produit fiscal de la commune est estimé à 4 418 349 € soit une évolution de -43,72 % par rapport à l'exercice 2020.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le produit de cette taxe est remplacé par une dotation de compensation versée par l'Etat.

4.1.1.2 Le Levier fiscal de la Collectivité

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la collectivité

Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Taxes foncières et d'habitation	7 386 557 €	7 759 468 €	7 850 002 €	4 418 349 €	-40,18 %
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement EPCI	1 034 712 €	1 013 319 €	936 376 €	870 000 €	-15,92 %
Autres ressources fiscales	2 021 794 €	2 133 173 €	2 287 641 €	2 275 600 €	12,55 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	10 443 063 €	10 905 960 €	11 074 019 €	7 563 949 €	-27,57 %
<i>Part des Impôts modulables</i>	<i>70,73 %</i>	<i>71,15 %</i>	<i>70,89 %</i>	<i>58,27 %</i>	-

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

Les recettes fiscales sur lesquelles la Collectivité dispose d'un pouvoir de taux représentent quant à elles 58,27 % du total des impôts et taxes en 2021. À partir de 2021, la Taxe d'Habitation n'est plus comptée dans les impôts modulables. La part des impôts modulables est donc, mécaniquement, inférieure à celle des exercices précédents. Les recettes fiscales de la Collectivité sont essentiellement constituées de reversements de fiscalité, celle-ci n'a pas alors de réelles capacités de mobilisation de l'outil fiscal.

- L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2020 (*données 2021 pas encore disponible*) cet indicateur est évalué à 1,29. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés légèrement supérieure aux autres communes et dispose par conséquent d'une faible marge de manœuvre si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

4.1.1.3 Synthèse des ressources fiscales de la collectivité

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution du produit fiscal, des taux et des bases d'imposition de la collectivité de 2018 à 2020 et présente une projection de ces éléments pour 2021.

Évolution du produit de Taxe d'Habitation

Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Base TH	20 740 663 €	21 706 598 €	21 901 957 €	22 099 075 €	6,55 %
Taux TH	15,91 %	15,91 %	15,91 %	15,91 %	0 %
Produit TH	3 299 839 €	3 453 520 €	3 484 601 €	3 515 963 €	6,55 %
<i>Évolution du produit TH %</i>	-	4,66 %	0,9 %	0,9 %	

Évolution du Produit de la Taxe sur Foncier Bâti

Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Base TFB	13 419 511 €	14 236 902 €	14 407 745 €	14 580 638 €	8,65 %
Taux TFB	29,96 %	29,96 %	29,96 %	29,96 %	0 %
Produit TFB	4 020 485 €	4 265 376 €	4 316 560 €	4 368 359 €	8,65 %
<i>Évolution du produit TFB %</i>	-	6,09 %	1,2 %	1,2 %	

Évolution de la Taxe sur le Foncier non Bâti

Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Base TFNB	43 255 €	39 115 €	39 584 €	40 059 €	-7,39 %
Taux TFNB	97,21 %	97,21 %	97,21 %	97,21 %	0 %
Produit TFNB	42 048 €	38 024 €	38 480 €	38 941 €	-7,39 %
<i>Évolution du produit TFNB %</i>	-	-9,57 %	1,2 %	1,2 %	

Évolution Globale du produit fiscal

Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Produit TH	3 299 839 €	3 453 520 €	3 484 601 €	3 515 963 €	6,55 %
Produit TFB	4 020 485 €	4 265 376 €	4 316 560 €	4 368 359 €	8,65 %
Produit TFNB	42 048 €	38 024 €	38 480 €	38 941 €	-7,39 %
Produit CFE	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Rôles complémentaires	24 185 €	2 548 €	10 361 €	-3 504 914 €	-14 592 %
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	7 386 557 €	7 759 468 €	7 850 002 €	4 418 349 €	-40,18 %
<i>Évolution du produit fiscal en %</i>	-	5,05 %	1,17 %	-43,72 %	-

4.1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

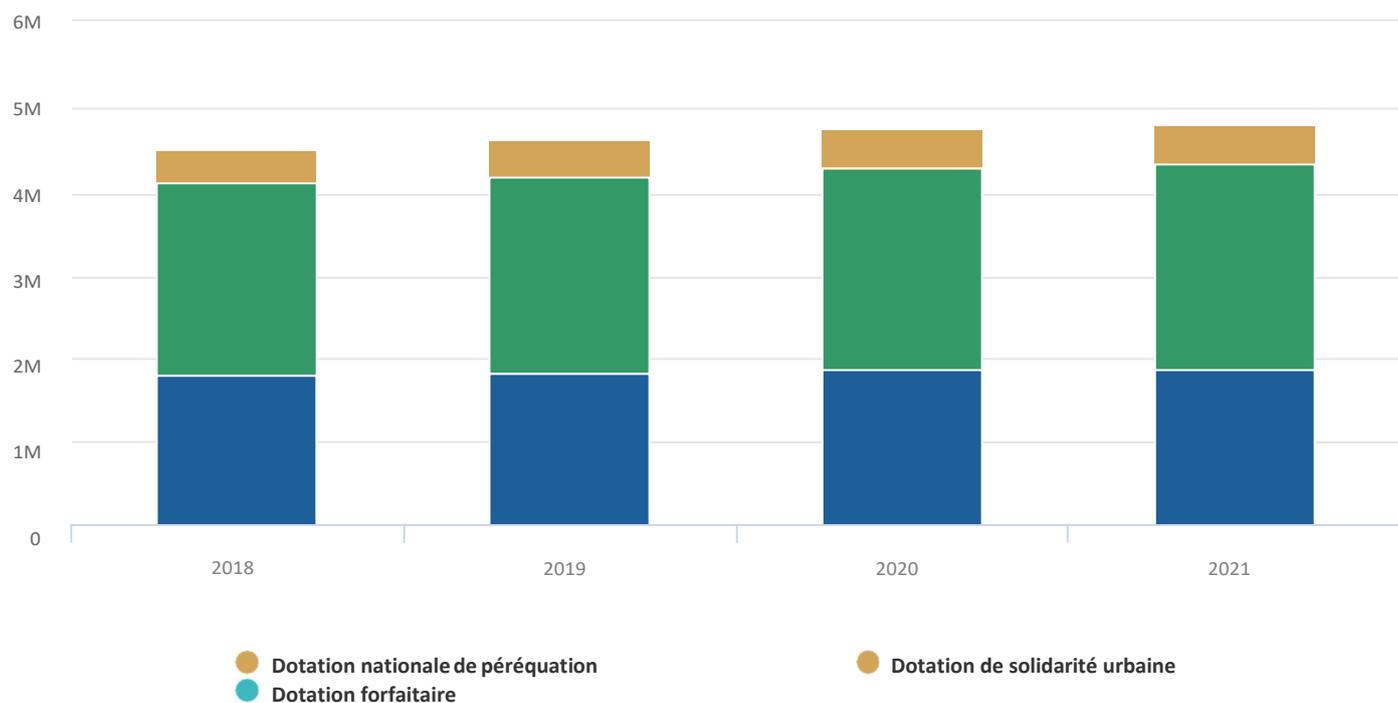
4.1.2.1 La dotation globale de fonctionnement

Les recettes en dotations et participations de la collectivité représentent 52,01 % des recettes totales en 2021. La collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la Collectivité est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

Dotation globale de fonctionnement (€)



Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Dotation Forfaitaire	1 803 921 €	1 817 551 €	1 865 428 €	1 865 000 €	3,39 %
Dotation Nationale de Péréquation	385 379 €	419 059 €	455 168 €	450 000 €	16,77 %
Dotation de Solidarité Urbaine	2 323 523 €	2 385 981 €	2 454 320 €	2 500 000 €	7,6 %
TOTAL DGF	4 512 823 €	4 622 591 €	4 774 916 €	4 815 000 €	6,7 %

La Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 40084 € soit une augmentation de 0,84 % en 2021.

4.1.2.3 Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et le Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France (FSRIF) est un mécanisme de péréquation horizontale avec comme objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes d'Ile de France ayant des ressources fiscales insuffisantes pour supporter les charges liées aux besoins sociaux de leurs habitants.

La Collectivité est uniquement bénéficiaire au titre du FSRIF pour l'année 2021. Celle-ci devrait voir son solde final évoluer à la hausse en 2021.

Évolution du solde FSRIF

Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Contribution FSRIF	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Attribution FSRIF	1 127 438 €	1 195 000 €	1 368 865 €	1 380 000 €	22,4 %
Solde FSRIF	1 127 438 €	1 195 000 €	1 368 865 €	1 380 000 €	22,4 %

4.1.2 Les autres recettes de fonctionnement

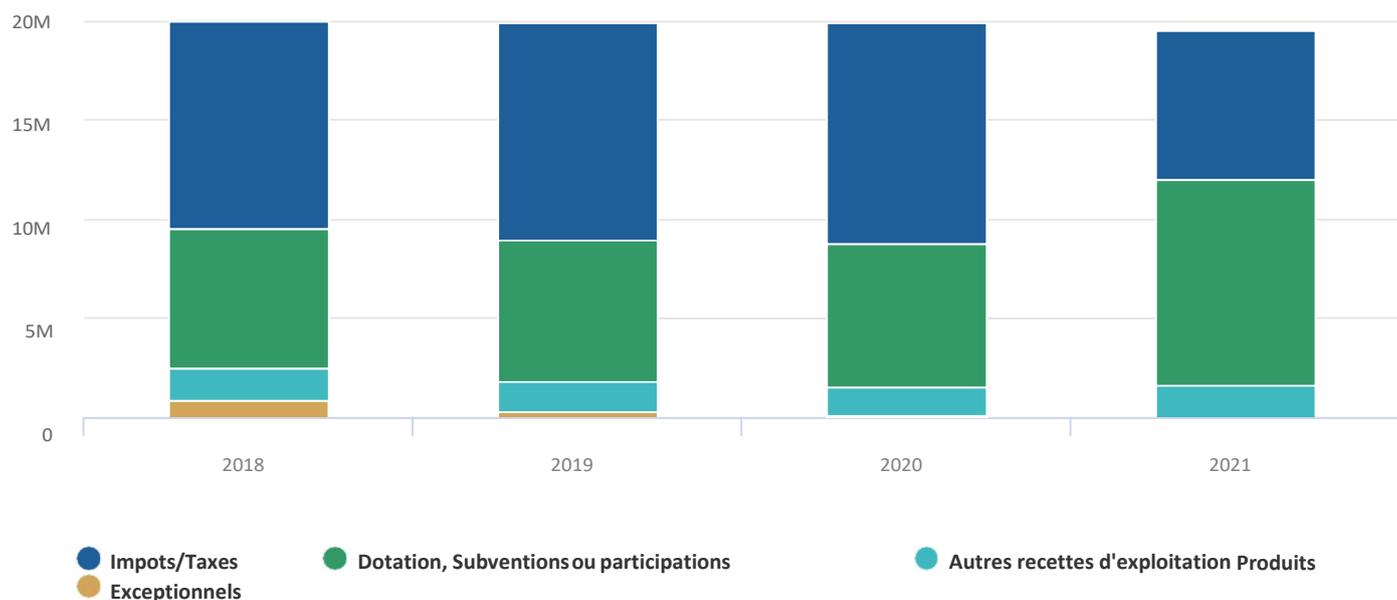
Pour ce qui est des autres recettes de fonctionnement, il est proposé pour 2021 de faire évoluer ces dernières selon un rythme global de l'ordre de 51,71 % par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes de fonctionnement.

Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Atténuations de charges	169 515 €	198 165 €	216 318 €	180 000 €	6,19 %
Produits des services, du domaine et des ventes	1 130 440 €	1 062 613 €	873 701 €	1 097 872 €	-2,88 %
Autres produits de gestion courante	87 424 €	76 882 €	74 588 €	77 380 €	-11,49 %
Recettes exceptionnelles	901 757 €	305 777 €	141 617 €	45 000 €	-95,01 %
Autres Dotations	2 500 627 €	2 522 111 €	2 487 221 €	5 550 048 €	121,95 %
Autres Impôts et taxes	2 021 794 €	2 133 173 €	2 287 641 €	2 275 600 €	12,55 %
TOTAL	6 811 557 €	6 298 721 €	6 081 086 €	9 225 900 €	35,44 %
<i>Evolution %</i>	<i>0 %</i>	<i>-7,53 %</i>	<i>-3,46 %</i>	<i>51,71 %</i>	<i>-</i>

4.1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2021

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement

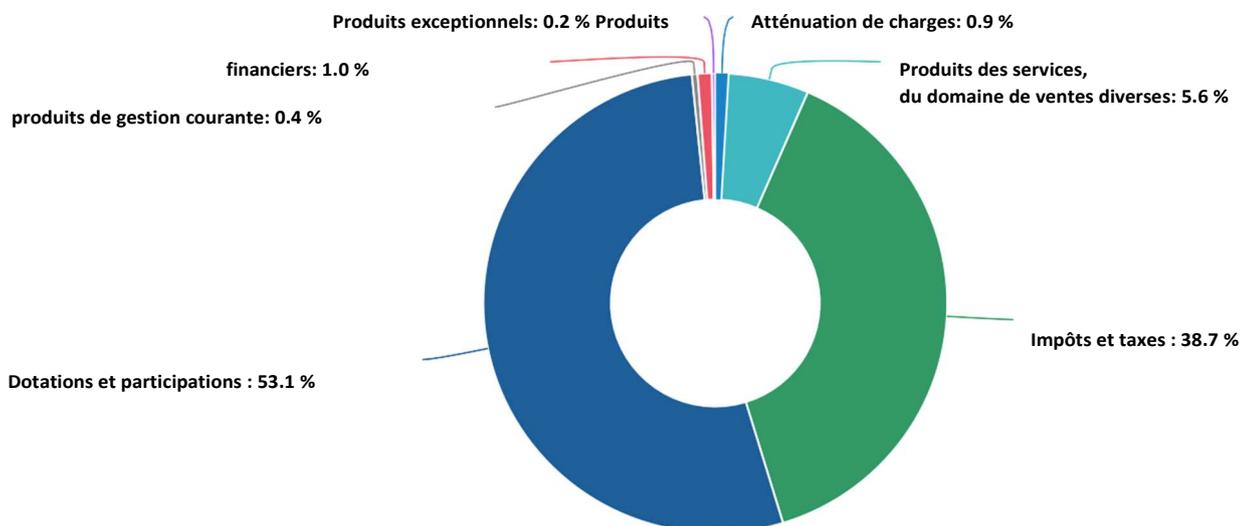


Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Impôts / taxes	10 443 063 €	10 905 960 €	11 074 019 €	7 563 949 €	-27,57 %
Dotations, Subventions ou participations	7 013 450 €	7 144 702 €	7 262 137 €	10 365 048 €	47,79 %
Autres Recettes d'exploitation	1 580 784 €	1 531 079 €	1 358 026 €	1 548 609 €	-2,04 %
Produits Exceptionnels	901 757 €	305 777 €	141 617 €	45 000 €	-95,01 %
Total Recettes réelles de fonctionnement	19 939 054 €	19 887 518 €	19 835 799 €	19 522 606 €	-2,09 %
Evolution %	- %	-0,26 %	-0,26 %	-1,58 %	-

4.1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement pour l'exercice 2021

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevèrent en 2021 à un montant total de 19 522 606 € soit 1 373,96 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2020 (1 393,16 € /hab)

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Ces recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

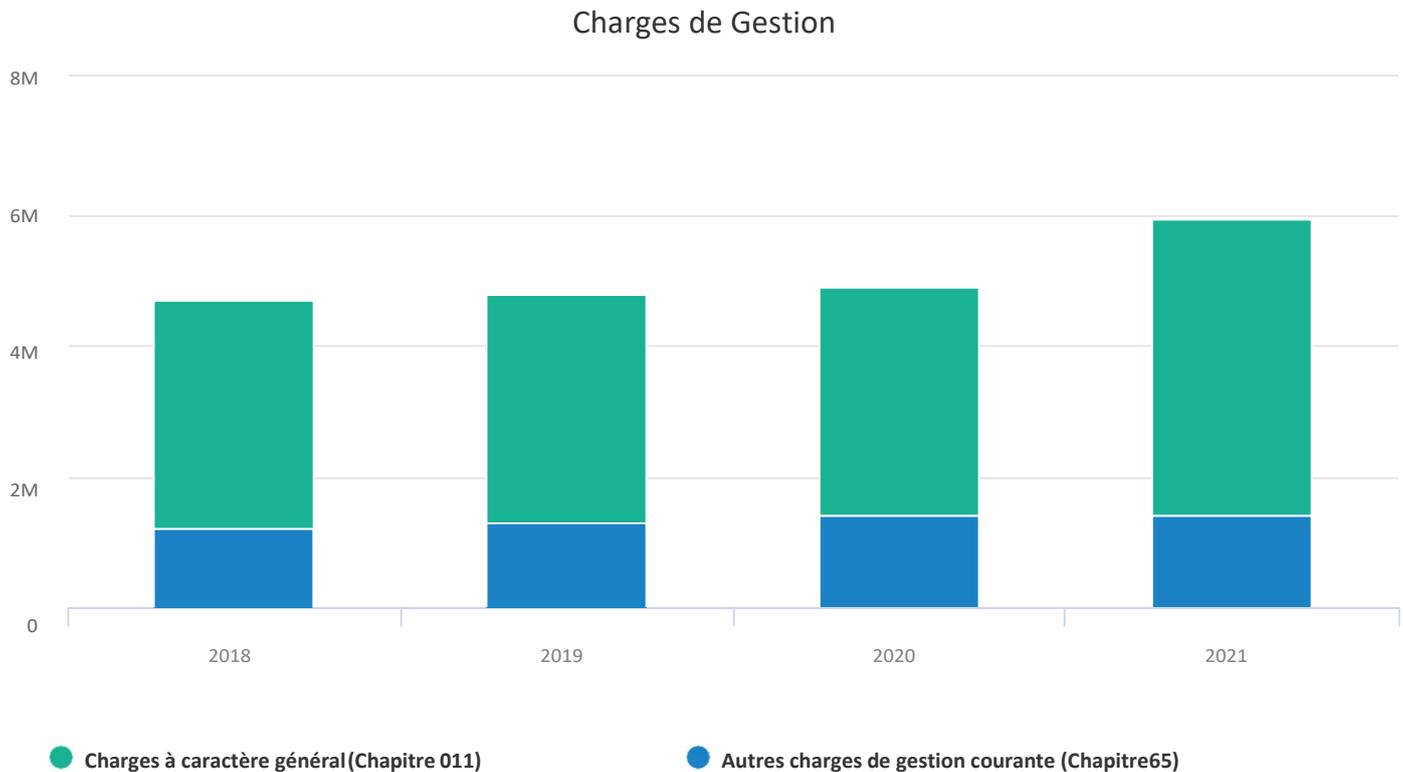
- A 38,74 % de la fiscalité directe ;
- A 53,09 % des dotations et participations ;
- A 5,62 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 0,4 % des autres produits de gestion courante ;
- A 0,99 % des produits financiers ;
- A 0,23 % des produits exceptionnels.

4.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

4.2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la collectivité avec une projection jusqu'en 2021. En 2020, ces charges de gestion représentaient 29,45 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2021 celles-ci devraient représenter 32,3 % du total de cette même section.

Ces dépenses constituent un poste de dépenses important pour la collectivité et c'est sur ce type de charge que les acteurs locaux disposent de véritable marge de manœuvre.



Les charges de gestion de la collectivité évoluent de 21,34 % en 2021 pour un montant de 1 045 003 €.

Évolution des charges de gestion de la collectivité

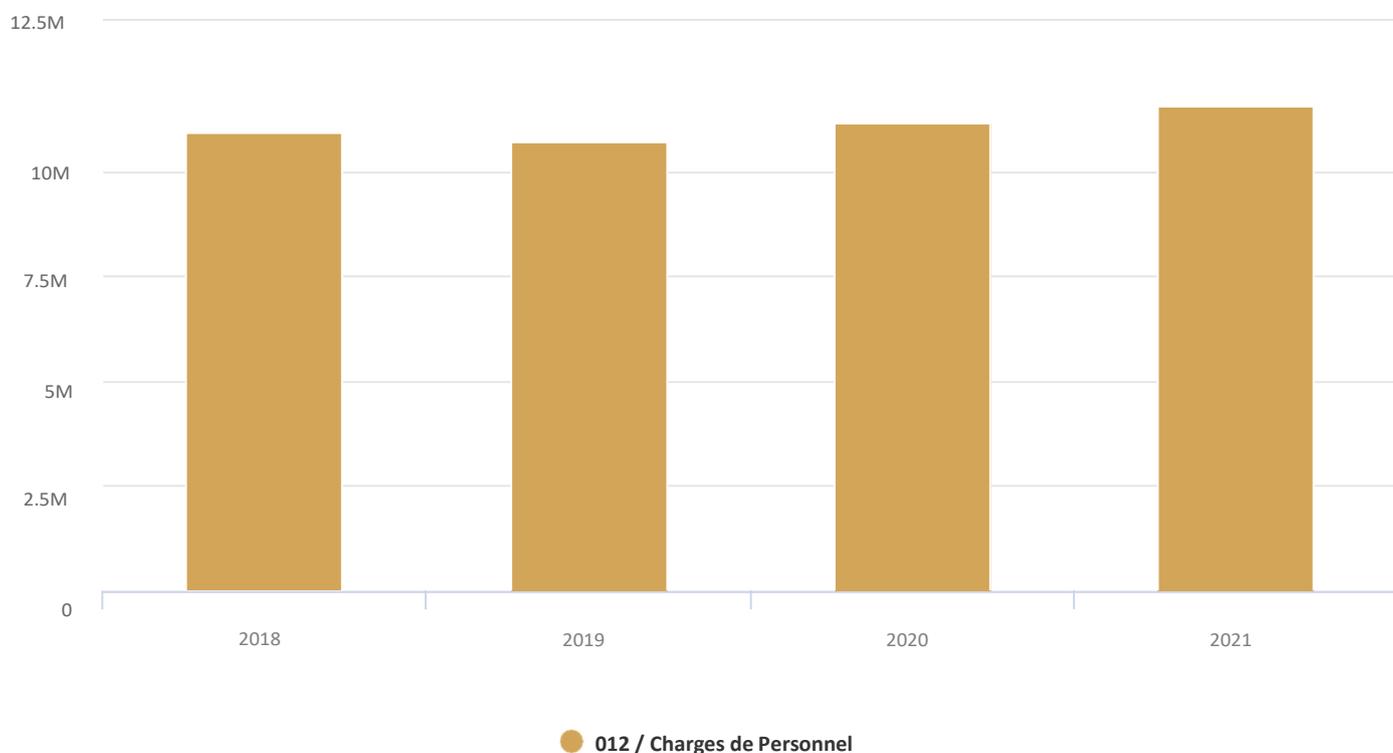
Années	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Charges à caractère général	3 491 350 €	3 494 516 €	3 491 483 €	4 514 725 €	29,34 %
Autres charges de gestion courante	1 198 193 €	1 292 598 €	1 405 915 €	1 426 676 €	19,07 %
TOTAL	4 689 543 €	4 787 114 €	4 897 398 €	5 941 401 €	26,72 %
Evolution en %	0 %	2,08 %	2,3 %	21,34 %	-

4.2.2 Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent en 2020, 67,01 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. En 2021 il est prévu que ce poste de dépenses représente 62,85 % de cette même section. Ces dépenses représentent moins de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement.

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2018 à 2021.

Evolution des charges de personnel



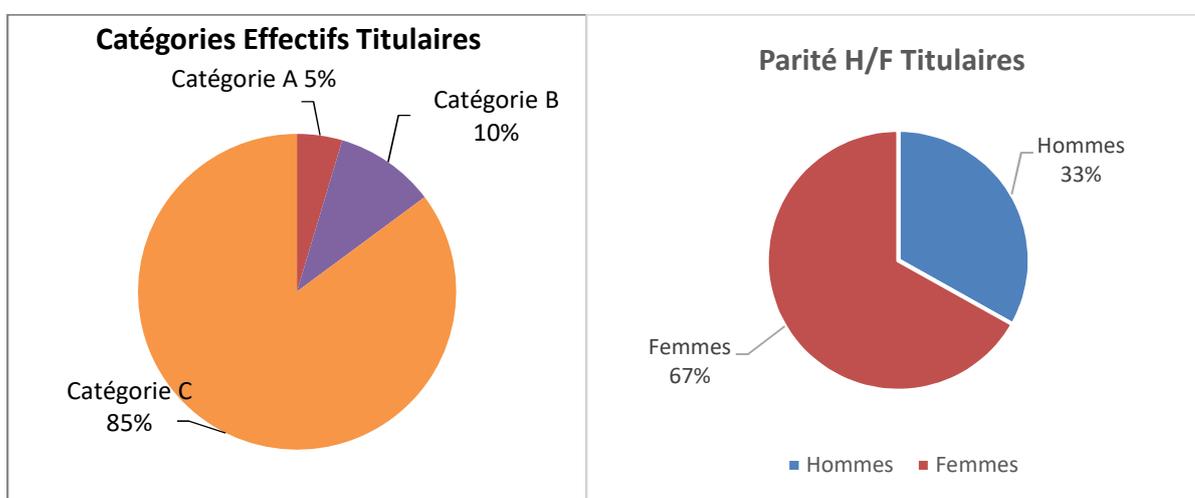
Évolution des charges de Personnel

Années	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Rémunération titulaires	3 999 473 €	3 976 763 €	4 079 040 €	4 282 982 €	7,09 %
Rémunération non titulaires	2 126 013 €	2 136 855 €	2 309 226 €	2 378 179 €	11,86 %
Autres Dépenses	4 789 858 €	4 600 382 €	4 756 944 €	4 899 839 €	2,3 %
TOTAL Chapitre 012	10 915 344 €	10 714 000 €	11 145 210 €	11 561 000 €	5,92 %
<i>Evolution %</i>	- %	-1,84 %	4,02 %	3,73 %	

4.2.2.1 La structure des effectifs

Les titulaires :

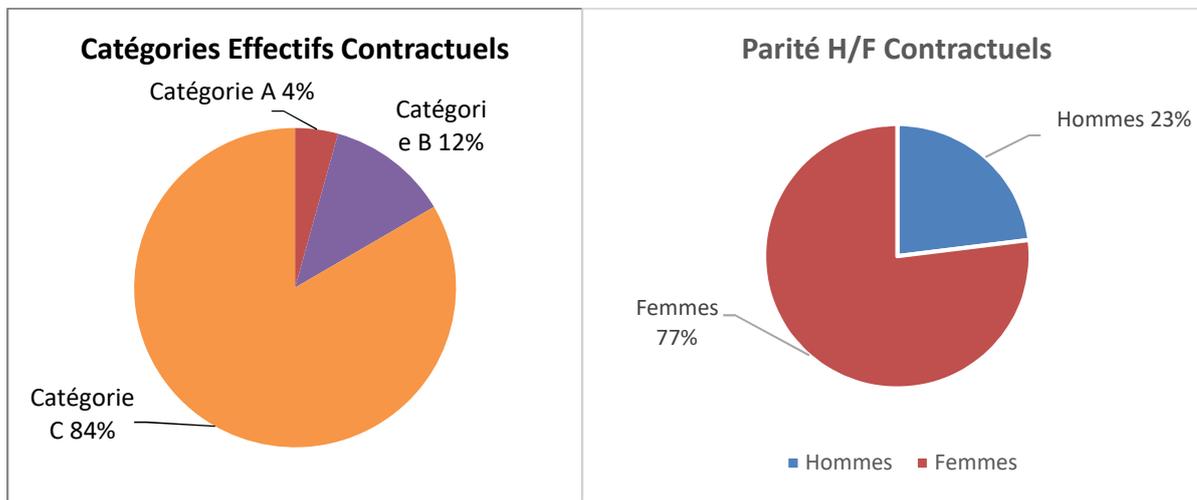
	2018	2019	2020	2021
EMPLOI FONCTIONNEL	0	0	0	2
ADMINISTRATIVE	46	42	47	47
ANIMATION	28,69	27	23,59	27
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	4,36	6,36	6,36	6,36
BIBLIOTHEQUE / PATRIMOINE	2	4	4	4
MEDICO-SOCIALE	6	7	8	8
SOCIALE	17	15	15	15
SPORTIVE	2	2	2	2
TECHNIQUE	100,8	98,8	99,6	100,6
TOTAL	206,85	202,16	205,55	211,96



Les contractuels :

FILIERES	CONTRACTUELS PERMANENTS				CONTRACTUELS NON PERMANENTS			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
ADMINISTRATIVE	6	6	10	10	5	2	1	1
ANIMATION	2	1	1	1	15	16,8	16,8	16,8
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	5,6	5	5,5	5,5	4,6	5,2	5,2	5,2
BIBLIOTHEQUE / PATRIMOINE	0	0	0	1	1	0	0	0
MEDICO-SOCIALE	3,22	3,21	4,22	4,22	0	0	0	0
SOCIALE	1	0	0	0				
ASSISTANTES					13	12	12	12
APPRENTIS					1	3	2	2
TECHNIQUE	9	9	9	9	21,37	21,37	21,37	21,37
TOTAL	26,82	24,21	29,72	30,72	60,97	60,37	58,37	58,37

Le nombre de personnels occasionnels a diminué sensiblement compte tenu de la nomination de ces personnels en qualité de fonctionnaires (nomination dans la fonction publique territoriale).



4.2.2.2 L'activité de gestion RH et les perspectives 2021...

✓ Veille active sur les heures supplémentaires (y compris de dimanche et de jours fériés) :

Pour les fonctionnaires titulaires sur l'année 2020 : 628,25 heures sup. représentant 11 123,42 euros
 Pour les personnels contractuels sur l'année 2020 : 602,25 heures sup. : 8 136,12 euros,
 Soit un total sur l'année 2020 : 1 230,50 heures sup. pour un montant de 19 259,64 euros

Pour information en 2019 on comptait un total de 1512,41 heures sup. pour un montant de 22 540,98 euros.

En 2018, 1766,89 heures pour un montant de 27 576,32 euros.

L'effort relatif à une meilleure maîtrise des heures supplémentaires se poursuivra sur l'année 2021.

S'agissant des heures complémentaires pour compléter les temps de travail à temps non complet sur l'année 2020, le recours est de 0 pour les fonctionnaires titulaires et de 71,25 heures sur les personnels contractuels pour un montant de 898,85 euros.

En 2017, on en comptait 1123,25 heures pour un montant total de 11 597,21 euros brut.

Il est demandé sur l'année 2021 la même limitation qu'en 2020 quant au recours aux heures complémentaires.

✓ Actualités :

En 2020, 2 personnels ont été nommés suite à des réussites à des concours ou suite à des fins de durée de contrats. Les postes ayant été qualifiés de « permanents », il y a eu donc lieu de les nommer compte-tenu de la réglementation en vigueur.

En 2020, il y a eu 6 départs en retraite remplacés, contre 6 en 2019, et 5 en 2018.

Le service jeunesse fait l'objet d'un nouveau projet de service et d'une volonté de renforcer la qualification et la modernisation de ses ressources, ainsi que de son offre d'activités. En 2020 une nouvelle animatrice est venue renforcer l'équipe et son responsable a été placé en formation diplômante à temps complet dans la perspective de réaliser son nouveau projet professionnel relatif à son mandat syndical.

La gestion du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Butte Pinson a été reprise depuis septembre 2020, par la Commune de Montmagny conformément à ses statuts qui la lie à la résidence administrative de son Président. Deux agents, Directeurs de Service, percevront des indemnités accessoires à ces titres pour remplir les fonctions

Accusé de réception en préfecture
 695-219564271-20210204-5-2021-0402-030-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2021
 Date de réception préfecture : 22/02/2021

supplémentaires de Secrétaire Général et de Responsable des Finances conformément aux dispositions statutaires en matière de cumul d'emploi et d'activités accessoires. Cependant, d'autres agents verront leurs missions augmenter à la marge dans le cadre du fonctionnement normal et quotidien du syndicat (RH, accueil, secrétariat, standard...). Une collaboration qui se traduira par une convention de mise à disposition de moyens et de services qui viendra régler les rapports et apports de la Commune au Syndicat et bien délimiter les responsabilités engagées en la matière.

Perspectives :

Les perspectives d'évolution des effectifs s'expliquent par la réorganisation des services techniques, pour lesquels il est attendu un nouveau technicien bâtiment et le renforcement de l'équipe des espaces verts suite à l'arrivée du nouveau responsable des Espaces verts en 2020.

La commune souhaite également renforcer l'accompagnement des enfants en difficultés dans les écoles avec la nomination de deux animateurs supplémentaires à cet effet. Le nouveau projet de garantie de conformité et de certification des procédures organiques municipales nécessitera également dans son pilotage et son contrôle, une compétence qualifiée spécialisée.

Bien que la gestion de la compétence reste transférée à la Communauté d'agglomération Plaine Vallée, les maires restent décisionnaires responsables sur le territoire de leur Commune. Dans cette perspective il est à l'étude l'augmentation du nombre de policiers municipaux pour assurer une meilleure présence, sécurité et vigilance sur Montmagny et permettre une présence sur certains week-ends en mode permanence ou astreinte.

Lorsque les mesures liées à la pandémie s'allégeront, 2021 verra également aboutir les réflexions et projections en matière de personnels nécessaire sur les structures culturelles, pôle Pergame, Médiathèque, Chapelle etc... dont le succès incontestable en assurait déjà une fréquentation presque à plein.

Ces réflexions de maîtrise des dépenses et meilleure mutualisation devant également nourrir les perspectives de nouveaux équipements et de nouveaux services dans le cadre de la construction du nouveau quartier situé sur le secteur de la plante des champs/Lévriers.

Par ailleurs et conformément aux nouvelles Lignes Directrices de Gestion issues de la loi de transformation de l'action publique en date du 6 août 2019, une attention particulière sera portée, à travers l'outil de GPEC, à l'accompagnement des personnels les plus fragiles, vieillissant et pour lesquelles des restrictions de santé se mettent en place, en proposant des actions de prévention et de reconversion par anticipation.

Dans le respect des nouvelles règles relatives à la lutte contre les discriminations et violences faites dans le cadre du travail, une convention de partenariat avec le CIG a été conclue visant à mettre en place un dispositif d'alerte et de signalement, de traitement et de correction, et de suivi médico psychologique.

Il est à noter également qu'un nouveau Directeur Général des Services a été nommé et a pris ses fonctions depuis le 14 octobre 2020.

4.2.2.3 Les objectifs pour 2021

L'objectif 2021 est de poursuivre la maîtrise de la masse salariale et de dégager plus généralement sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement les pistes permettant de financer d'une part les nouvelles ressources nécessaires aux nouveaux projets, mais également d'autre part d'anticiper les futurs moyens supplémentaires liés à l'augmentation de la population et du besoin de services publics de proximité, ne serait-ce que par l'important projet d'aménagement de la future ZAC dans le secteur de la plante des champs/Lévriers, lié à la fermeture du PN4 programmée pour 2024.

✓ Plusieurs axes de gestion et de maîtrise seront poursuivis :

- Limitation des emplois occasionnels, saisonniers,
- Limitation des heures supplémentaires (en paiement ou récupération majorée), des astreintes,
- Contractualisation avec les services sur le taux de remplacement des départs prévisionnels (retraites et mobilités externes) ;
- Rationalisation de l'organisation des services et optimisation des ressources humaines disponibles (mutualisations intra ou inter-directionnelles, optimisation de la répartition des tâches),
- Optimisation des temps de travail,
- Développement de la dématérialisation des outils et des procédures ;
- Une attention particulière sera portée aux situations de reconversions professionnelles en lien avec le maintien dans l'emploi des agents occupant des postes permanents, à la gestion des fins de contrats (perte involontaire d'emploi qui génère des allocations de retour à l'emploi).
- Les allocations de chômage versées par la Commune devraient encore subir une diminution en 2021. En effet,

pour ce point, la Commune a sécurisé ses recrutements par la mise en place de procédures de recrutement et a sensibilisé ses responsables à l'impact des fins de contrats (coût en ARE pour les fins de contrats).

- La mobilité interne des agents et l'accompagnement des parcours professionnels seront privilégiés sur l'année 2021 pour optimiser les ressources dans les directions.

✓ Evolutions structurelles pour 2021

- **le GVT** (avancements d'échelons, de grades et promotions internes) Les effets du Glissement Vieillesse Technicité sont estimés en augmentation de + 1,4%.

- **Les effets poursuivis de la refonte du régime indemnitaire** : dans le cadre du dialogue social, de nouvelles dispositions ont été lancées sur l'année 2020 visant à compenser la pénibilité de certains métiers et à valoriser la technicité requise par des missions de catégorie C. Une enveloppe de 45 000 euros y sera poursuivie sur l'année 2021 dans la limite des plafonds réglementaires individuels.

- **L'égalité et la parité professionnelle renforcées à travers la Loi de transformation de l'action publique du 6 août 2019** : par cette loi en maintenant notamment les primes et indemnités versées par les collectivités territoriales en cas de congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant.

La loi de transformation de l'action publique impose la redéfinition des lignes directrices de gestion par l'autorité territoriale, des LDG qui servent de base à l'élaboration des décisions individuelles. Il existe déjà des lignes directrices de gestion dont les discussions sont à poursuivre et pour lesquels 3 ateliers ont été animés par le CIG de Versailles en novembre et décembre et qui rédigera les axes majeurs et leurs déclinaisons avant présentation et adoption en CT et Conseil municipal, étant précisé que pour la promotion interne, le CIG de Versailles est compétent et pour l'avancement de grade la Commune le reste mais à partir de 2021 l'avis des CAP n'est plus requis pour l'avancement de grade.

- Les effets des **décret relatifs au salaire minimum de traitement**.

- La masse salariale 2021 est à nouveau impactée par la **revalorisation des taux de cotisation des charges**.

- **La protection sociale complémentaire est reconduite** :

- Participation mutuelle santé : 13€/mois et par agent

- Participation prévoyance (contrat de groupe pour la prévoyance) : 2€/mois et par agent.

✓ Evolutions conjoncturelles

-Organisations des élections Régionales et Départementales : une enveloppe de 10 000 euros est prévue pour 2021.

-Mise en place des actions de prévention, de bien-être et santé au travail, de soutien aux dispositifs d'amélioration des conditions de travail et de lutte contre l'absentéisme pour garantir la continuité de service ::aménagement de poste, télétravail pour les personnels indisponibles physiques, temps partiel thérapeutique, et applicable dans le cas d'un éloignement géographique du lieu de domicile particulièrement dans la période de pandémie que nous traversons, auxquelles il convient de rajouter les achats de matériels ergonomiques pour le maintien à l'emploi, les campagnes d'information, adaptation, formation etc... L'ensemble des acteurs de la prévention seront mobilisés avec le soutien du CIG de Versailles avec lequel plusieurs conventions ont été signées.

✓ Temps de travail / Avantages en nature :

Temps de travail :

En 2021, comme les années précédentes, le temps de travail est de 36 heures 15 minutes par semaine avec des journées d'ARTT (12 jours pour les cadres et 8 jours pour les autres personnels) ou de 35 heures sans RTT ou pour les services techniques de 37 heures par semaine avec 12 jours de journées d'ARTT. Certains personnels notamment de l'animation sont annualisés.

La mise en œuvre des horaires décalés et la gestion des plannings différenciés sont à l'étude.

Le contrôle des temps de travail et repos compensateurs va être modernisé et renforcé avec une automatisation simplifiée des horaires dépassés à récupérer

En 2020 les agents communaux ont droit à 5 semaines de congés annuels par an auxquelles il faut ajouter :

- 7 jours de congés exceptionnels,

- Une journée « du maire » au titre des avantages collectivement acquis.

La loi de transformation de l'action publique vient modifier certains de ces congés « exceptionnels »
Enfin, l'harmonisation du temps de travail dans la fonction publique avec le privé devra intervenir avant la date butoir réglementaire de mars 2021. La durée annuelle du temps de travail ne peut être réduite à moins de 1607 heures (sauf sujétions particulières article 2 du décret n°2001-623).

Avantages en nature :

La Commune met à disposition des logements de fonctions à disposition des agents comme suit :

- Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Dispositif réservé aux agents ne pouvant accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, chaque concession de logement étant octroyée à titre gratuit,

- Sont concernés les gardiens des stades (2) et des groupes scolaires et équipements associés (4).

- Convention d'occupation précaire avec astreinte :

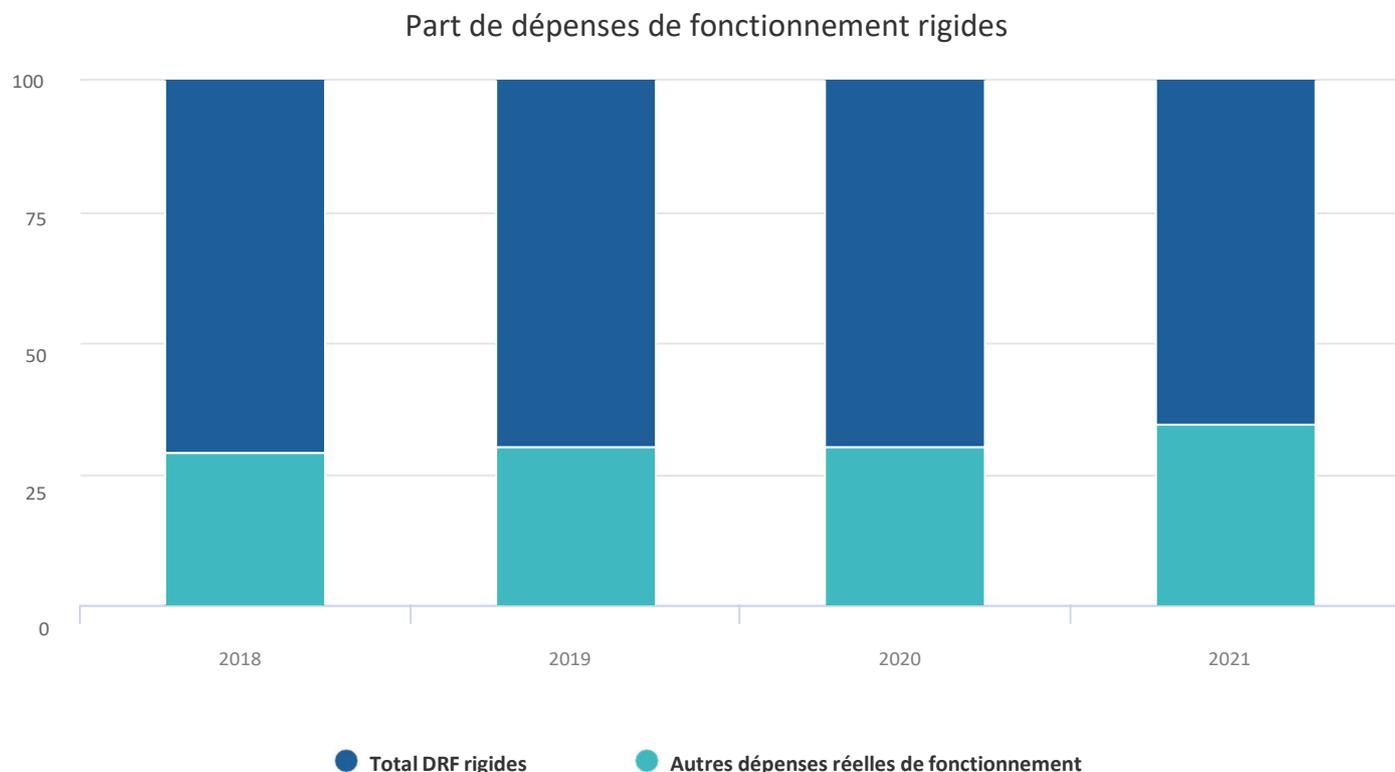
Dispositif réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service,

Le logement est octroyé à titre onéreux (au moins 50 % de la valeur locative).

4.2.1 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la collectivité

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la Collectivité et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.



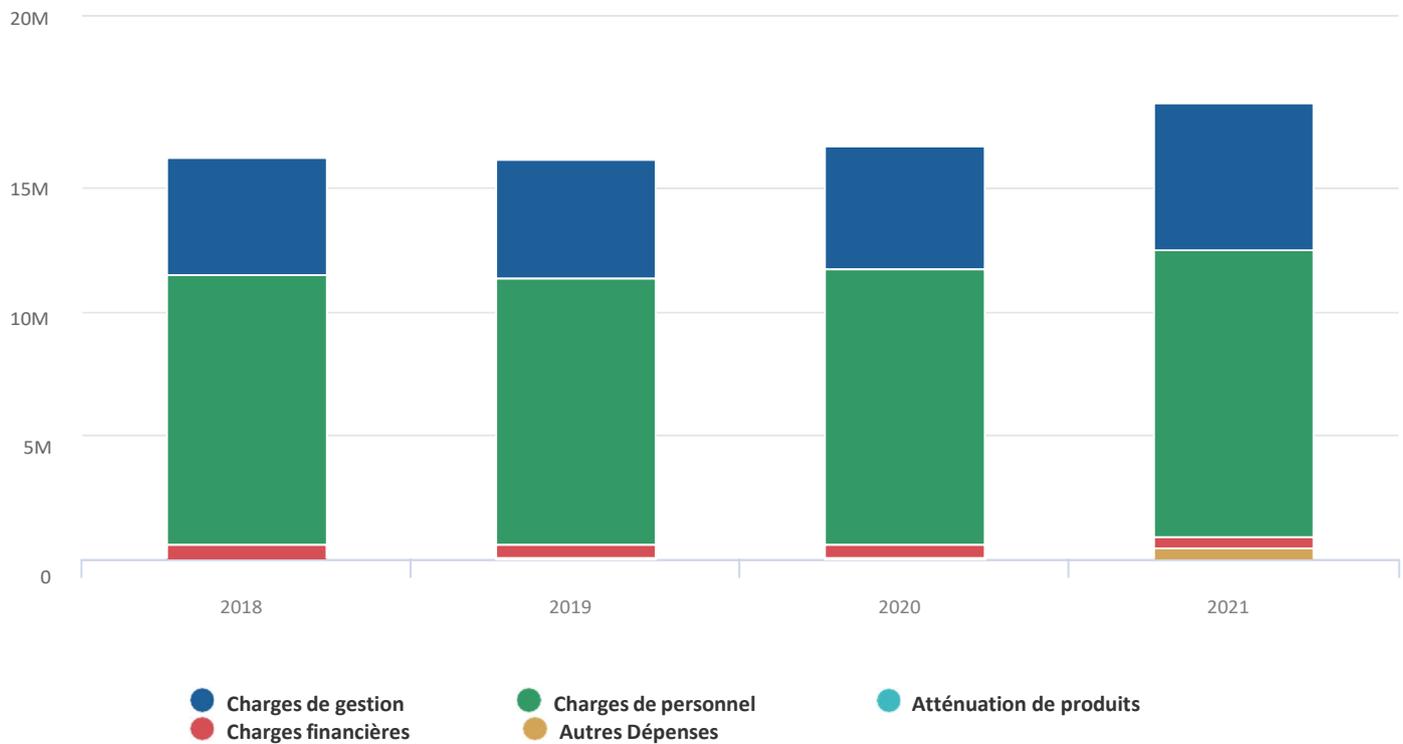
Les dépenses de fonctionnement de la Collectivité sont essentiellement rigides. Celle-ci pourrait avoir des difficultés à retrouver des marges de manœuvre sur cette section pour dégager de l'épargne en cas de perte d'autofinancement ces prochaines années.

4.2.2 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la collectivité de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2021 de 10,6 % par rapport à 2020.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la collectivité sur la période 2018 - 2021.

Synthèse des Dépenses Réelles de Fonctionnement



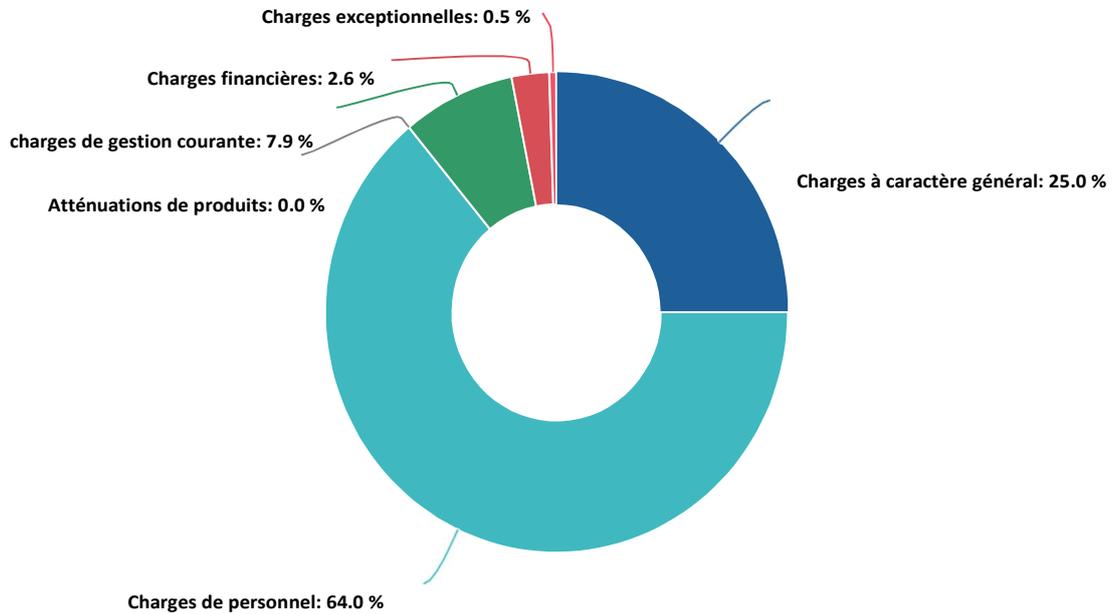
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Charges de gestion	4 689 543 €	4 787 114 €	4 897 398 €	5 942 401 €	26,72 %
Charges de personnel	10 915 344 €	10 714 000 €	11 145 210 €	11 561 000 €	5,92 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	1 634 €	- %
Charges financières	592 113 €	540 288 €	488 170 €	473 000 €	-20,12 %
Autres dépenses	2 864 €	67 626 €	100 262 €	416 989 €	14 459 %
Total	16 199 864 €	16 109 028 €	16 631 040 €	18 395 024 €	13,55 %
Evolution en %	- %	-0,56 %	2,66 %	10,61 %	-

4.2.3 La Structure des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité s'élèvent en 2021 à un montant total de 18 395 024 € soit 1 294,6 € / hab. ce ratio est supérieur à celui de 2020 (1 168,07 € / hab)

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



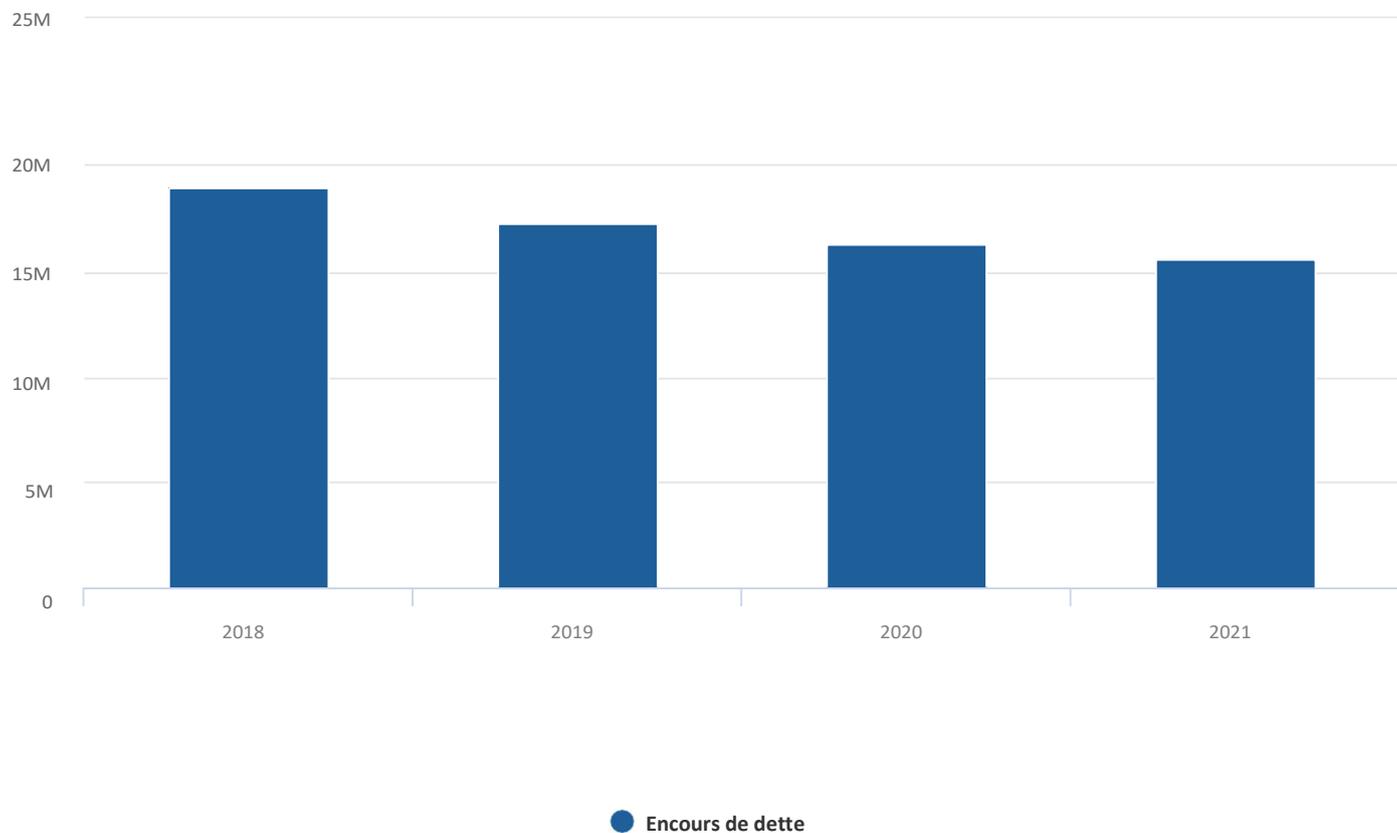
Ces dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- A 62,85% des charges de personnel ;
- A 24,55 % des charges à caractère général ;
- A 7,74 % des autres charges de gestion courante ;
- A 2,57 % des charges financières ;
- A 0,01 % des atténuations de produit ;
- A 0,48 % des charges exceptionnelles.

4.3 L'endettement de la collectivité

4.3.1 L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette de la Collectivité a diminué ces derniers exercices, elle se désendette alors progressivement. Pour l'exercice 2021, elle disposera d'un encours de dette de 16 308 573 €.



Les charges financières représentent 2,57 % des DRF et 2,42 % des RRF en 2021.

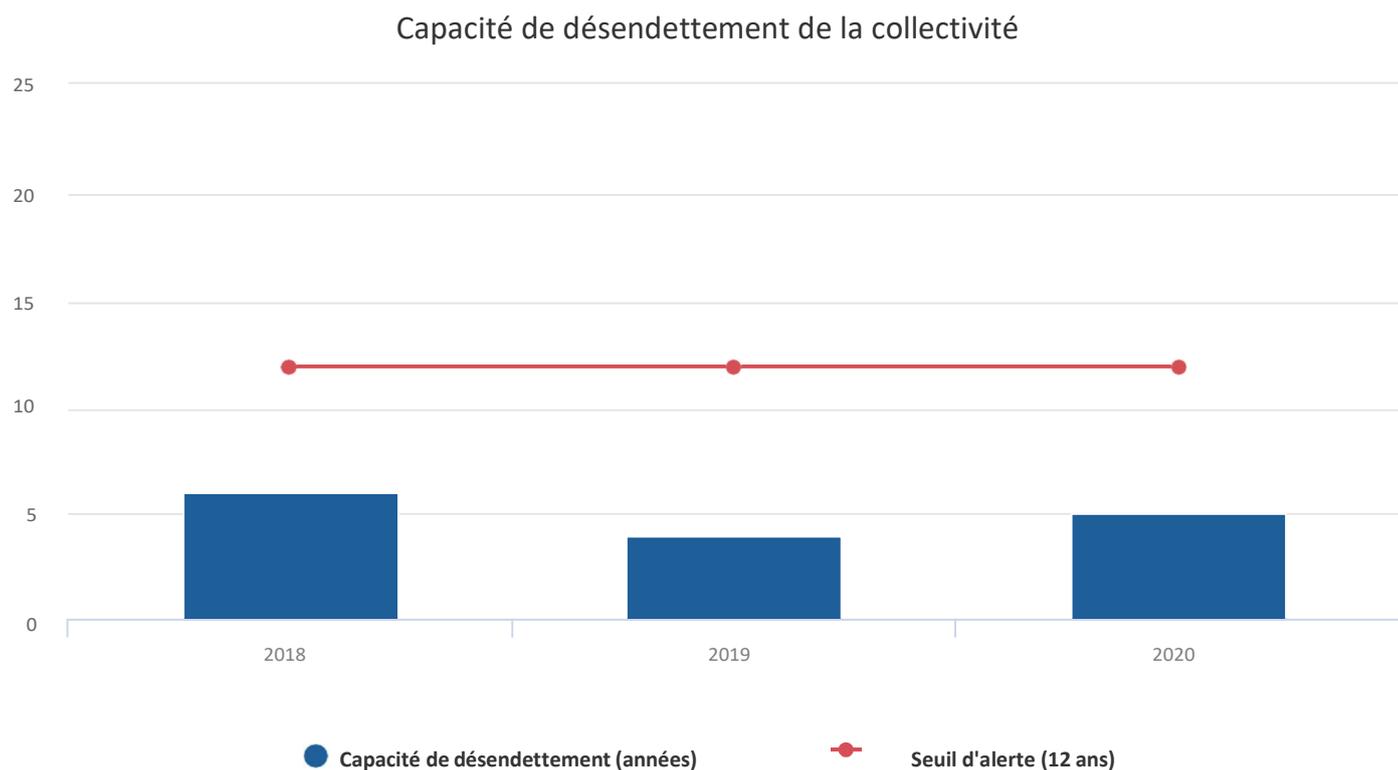
Année	2018	2019	2020	2021	2018-2021 %
Emprunt Contracté	0 €	0 €	750 000 €	1 000 000 €	-
Intérêt de la dette	611 731 €	559 427 €	509 075 €	470 000 €	-23,17%
Capital Remboursé	1 670 413 €	1 693 152 €	1 702 914 €	1 764 981 €	5,66 %
Annuité	2 282 144 €	2 252 579 €	2 211 989 €	2 234 981 €	-2,07 %
Encours de dette	19 048 110 €	17 354 957 €	16 402 043 €	15 637 062 €	-17,91%

4.3.2 La solvabilité de la collectivité

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).



La capacité de désendettement de la Collectivité augmente entre 2018 et 2021. Celle-ci reste néanmoins inférieure au seuil d'alerte en 2020 (dernier CA), ce qui garantit une solvabilité financière satisfaisante.

4.4 Les investissements de la collectivité

4.4.1 Les épargnes de la collectivité

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

La colonne taux d'évolution ne prend pas en compte l'année du Budget Primitif mais uniquement le réalisé avec les derniers comptes administratifs soit 2018 à 2020. Les données pour l'exercice 2021 sont prévisionnelles et, la plupart du temps les recettes sont minorées et les dépenses majorées.

Année	2018	2019	2020	2021	Evolution 2018-2020 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	19 939 054	19 887 518	19 835 799	19 522 606	-0,52 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>901 757</i>	<i>305 777</i>	<i>141 617</i>	<i>45 000</i>	
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	16 199 864	16 109 028	16 631 040	18 395 024	2,66 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Epargne brute (€)	2 840 297	3 540 339	3 163 404	1 171 082	11,38%
Taux d'épargne brute %	14,24 %	17,8 %	15,95 %	6,0 %	-
Amortissement du capital de la dette (€)	1 670 413	1 693 152	1 702 914	1 764 981	1,95%
Epargne nette (€)	1 169 884	1 847 187	1 460 490	-593 899	24,84%
Encours de la dette (€)	19 048 110	17 354 957	16 402 043	15 637 062	-
Capacité de désendettement	6,71	4,91	5,19	13,36	-

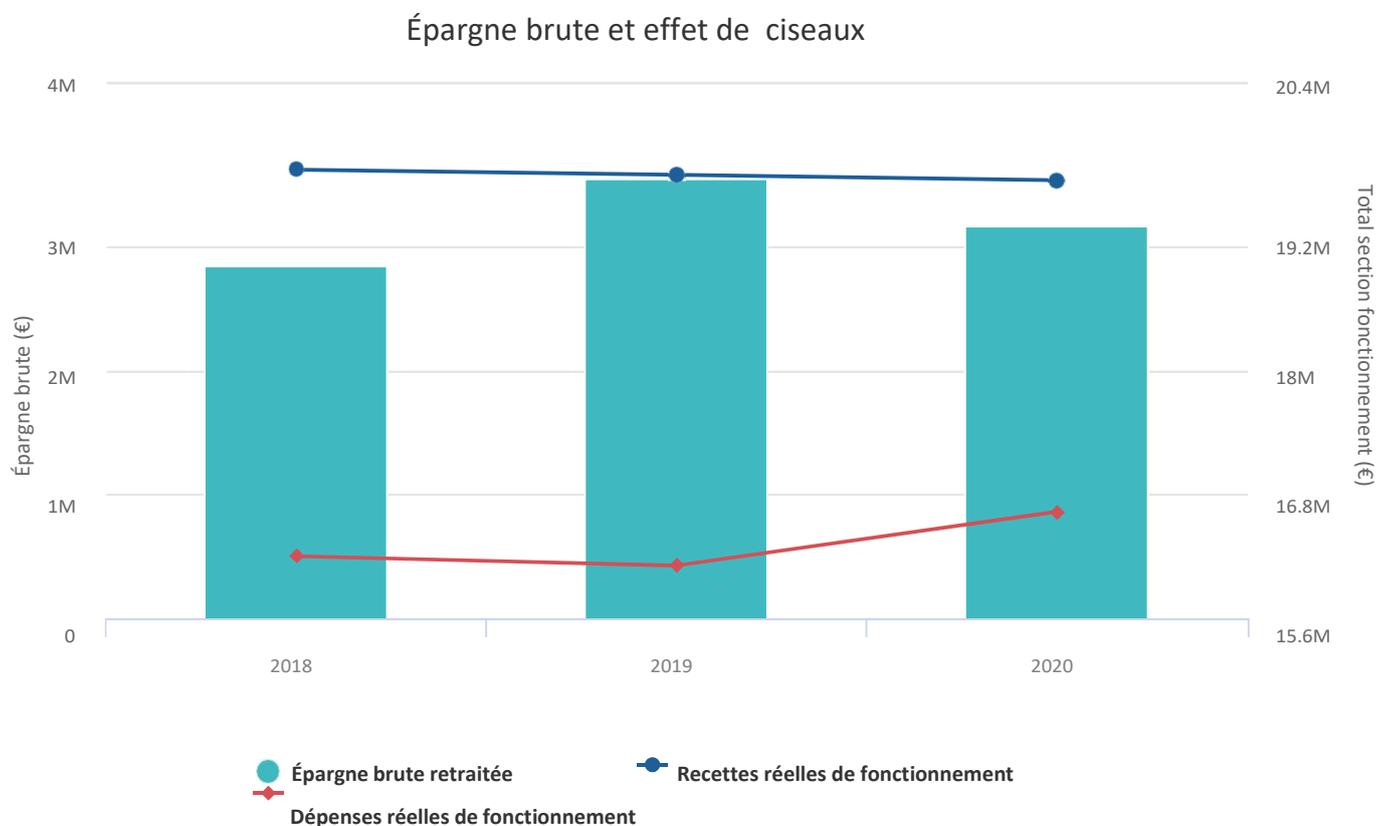
RRF = Recettes réelles de fonctionnement / DRF = Dépenses réelles de fonctionnement

En 2021, le niveau d'épargne brute de la collectivité évoluerait de -62,98 % par rapport à 2020, elle atteindrait un montant total de 1 171 082 €. Après remboursement du capital de la dette de l'année en cours, le niveau d'épargne nette (capacité d'autofinancement) de la collectivité pour cette même année serait de -593 899 €.

L'épargne nette de la collectivité est négative, c'est-à-dire que l'épargne brute qu'elle dégage ne suffit pas à rembourser le capital de sa dette et autofinancer les investissements de la collectivité.

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent aux recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.



L'augmentation de l'épargne brute ces dernières années a pour conséquence d'améliorer le taux d'épargne brute de la Collectivité et par conséquent, d'améliorer sa situation financière.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

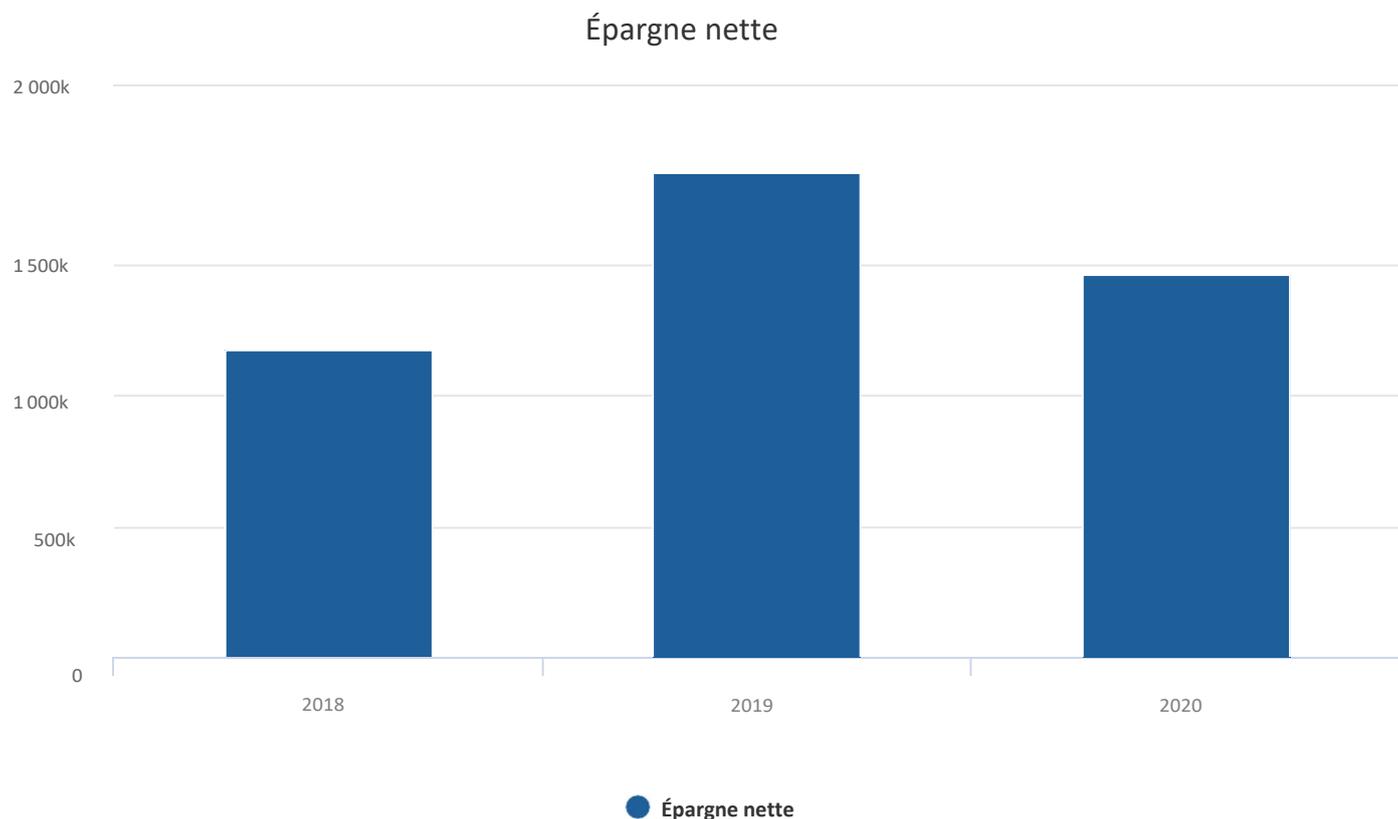
Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13% en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Pour 2020, La Collectivité dispose d'un taux d'épargne brute satisfaisant encore éloigné des premiers seuils d'alerte (10%).

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'épargne nette de la collectivité jusqu'en 2020.



4.4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2020 additionné à d'autres projets à horizon 2021, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2020	2021
Immobilisations incorporelles	126 598 €	175 166 €
Immobilisations corporelles	2 279 808 €	3 876 023 €
Immobilisations en cours	2 141 086 €	810 000 €
Subvention d'équipement versées	0 €	0 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	4 547 492 €	4 861 189 €

4.4.3 Les besoins de financement pour l'année 2021

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la collectivité ces dernières années avec une projection jusqu'en 2021.

Année	2018	2019	2020	2021
	Dépenses			
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	2 042 427 €	3 382 705 €	4 874 444 €	5 089 995 €
Capital dette	1 670 413 €	1 693 152 €	1 702 914 €	1 764 981 €
Dépenses d'ordre en investissement	280 772 €	257 083 €	77 520 €	0 €
Total dépenses d'investissement	3 993 612 €	5 332 940 €	6 654 878 €	6 854 976 €
	Recettes			
Subventions d'investissement	645 958 €	842 752 €	763 298 €	900 873 €
FCTVA	836 149 €	302 120 €	521 623 €	700 000 €
Autres ressources	101 241 €	661 185 €	77 010 €	892 616 €
Opérations d'ordre	2 270 178 €	1 583 034 €	1 367 953 €	1 301 486 €
Emprunt	0 €	0 €	750 000 €	1 060 000 €
Autofinancement	666 458 €	867 042 €	2 459 697 €	5 002 164 €
Total recettes d'investissement	4 519 984 €	4 256 133 €	5 939 581 €	9 857 139 €
Résultat n-1	-1 498 072 €	-971 699 €	-2 250 234 €	-2 965 042 €
Solde	-971 700 €	-2 048 506 €	-2 965 531 €	37 121 €

4.5 Les ratios de la Collectivité

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2018 à 2021.

Évolution des 11 Ratios obligatoires de la Collectivité

Ratio	Année	2018	2019	2020	2021
1	DRF € / hab.	1 189,07	1 171,82	1 168,07	1 294,6
2	Fiscalité directe € / hab.	542,17	564,45	551,34	310,95
3	RRF € / hab.	1 463,52	1 446,68	1 393,16	1 373,96
4	Dép. d'équipement € / hab.	149,91	244,82	319,39	342,12
5	Dette / hab.	1 398,13	1 262,45	1 151,99	1 100,5
6	DGF/ hab.	322,95	331,24	336,26	335,36
7	Dép. de personnel / DRF	67,38 %	66,51 %	67,01 %	62,85 %
8	CMPF	128,89 %	128,98 %	128,82 %	128,82 %
8 bis	CMPF élargi	-	-	-	-
9	DRF+ Capital de la dette / RRF	92,26 %	89,51 %	92,43 %	103,26 %
10	Dép. d'équipement / RRF	7,28 %	16,92 %	22,93 %	24,9 %
11	Encours de la dette /RRF	95,53 %	87,27 %	82,69 %	78,83 %

- DRF=Dépenses réelles de Fonctionnement RRF=
- Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

4.6 Moyennes nationales des principaux ratios financiers par strates.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2016)

Communes de France Métropolitaine	R 1 €/h	R 2 €/h	R 2b €/h	R 3 €/h	R 4 €/h	R 5 €/h	R 6 €/h	R 7 %	R 9 %	R 10 %	R 11 %
Moins de 100 hab	844	328	217	1117	533	620	262	23,8	84,5	47,7	55,5
100 à 200 hab	639	306	297	854	372	540	203	29,2	83,8	43,6	63,2
200 à 500 hab	571	307	309	734	279	521	166	35,3	86,6	37,8	70,6
500 à 2 000 hab	614	342	395	771	255	611	158	43,8	89	33,1	79,3
2 000 à 3 500 hab.	717	402	505	888	269	722	158	49,6	89,1	30,3	81,3
3 500 à 5 000 hab	839	464	601	1020	262	795	161	52,3	90,3	25,7	77,9
5 000 à 10 000 hab.	941	508	676	1128	257	888	164	55,4	91,3	22,8	78,7
10 000 à 20 000 hab.	1107	567	796	1299	247	931	190	58,8	92,3	19	71,7
20 000 à 50 000 hab.	1237	628	963	1423	253	1109	213	60,5	94,5	17,8	77,9
50 000 à 100 000 hab.	1361	661	913	1553	267	1457	222	59,8	96,3	17,2	93,8
100 000 hab. et plus	1177	640	788	1341	213	1169	217	58	96	15,9	87,2

EPCI de France métropolitaine	R 1 €/h	R 2 €/h	R 2b €/h	R 3 €/h	R 4 €/h	R 5 €/h	R 6 €/h	R 7 %	R 9 %	R 10 %	R 11 %
Moins de 2 000 hab.	453	274	235	510	171	524	40	36,1	98,4	33,6	102,8
2 000 à 5 000 hab	311	227	165	345	110	241	35	34	99,6	31,8	70
5 000 à 10 000 hab.	273	209	139	312	90	193	36	36,7	93,6	28,8	61,8
10 000 à 20 000 hab.	264	224	129	302	73	177	42	37,8	93,6	24,1	58,6
20 000 à 50 000 hab.	279	269	139	333	73	192	54	39,2	89	21,8	57,8
50 000 à 100 000 hab	331	301	142	391	74	244	86	40,1	89,8	18,8	62,5
100 000 à 300 000 hab	377	336	174	459	88	446	111	35,9	90,6	19,1	97,2
300 000 hab. et plus	351	403	118	451	98	499	170	35,2	86,7	21,7	110,6

5. Le programme des services de la commune

5.1 Le centre social

Il s'appuie notamment sur un équipement composé de l'équipe suivante :

- 1 directrice
- 1 référent famille
- 1 chargée d'accueil et de gestion administrative et financière, assistant administratif.
- 2 animateurs socioculturels

5.1.1 Mise en œuvre du Projet Social de Territoire :

L'activité du Centre Socioculturel se décline de plusieurs manières :

- *Un lien entre la population et les institutions ainsi que les associations* : Accueil quotidien des partenaires (14 partenaires), mise en relation, orientation, relais d'informations permanences administratives.
- *Un espace ressources pour les familles* : Activités, informations, échanges, rencontres, sorties,
- *Un espace de rencontre et de lien social pour les habitants* : P'tit déjeuner, accueil, ateliers d'expression, A.S.L., soirées Arts Oratoires, manifestations diverses
- *Un espace soutenant les projets associatifs et bénévoles* : Par l'accueil et le soutien aux bénévoles et par l'accompagnement d'associations (ACEPE, Thiruvalluvar,...).

5.1.2 Bilan budgétaire 2020

Les dépenses budgétaires prévisionnelles représentaient un total de : 73 330,50 € et n'ont pu être réalisées en entier à cause de la crise sanitaire. La réalisation a été de 38 741.10 €

Les recettes budgétaires ont été de 135 274.24 €

Les prestations de service de la CAF sont reversées aux collectivités de la manière suivante :

- 70% sur l'année en cours (2020)
- 30% sur l'année suivante (2020)

Ces prestations correspondent aux projets suivants :

AG (Animation Globale) : 61 872.09 €

ACF (Animation collective famille) : 22 313.00 €

REAAP (Projet parentalité) : 3000 €

ADS (Subvention de fonctionnement sorties familiales Juillet/Août) : 4000 €

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité) : 4080 €

LAEP (Lieu d'accueil enfants/parents) : 1147.45 €

5.1.3 Propositions budgétaires 2021

Le budget 2021, à l'image des années passées, est construit autour de 3 destinations :

- PIL : Pilotage, habitants
- ESPP : Actions parentalité
- PPVF : Actions inscrites dans le cadre de la Politique de la Ville

Les dépenses envisagées ont été redistribuées pour correspondre à une réalité qui a quelque peu évolué au fil du temps avec pour logique de bien distinguer ce qui relève des actions à destination des familles (parentalité, sorties, lien enfants-parents...) et ce qui relève des actions à destination des habitants de manière générale (manifestations tout public, intergénérationnel, entretien et développement du lien social). La destination PPVF relève toujours des actions inscrites dans le « contrat de ville » de la Politique de la Ville.

La crise sanitaire liée au Covid 19 nous a malheureusement contraints à annuler un grand nombre d'activités et évènements festifs. Nous souhaitons cette année poursuivre la mise en œuvre des actions programmées, en proposant un budget de dépenses de fonctionnement similaire à l'année dernière.

Le budget fonctionnement pour 2021 de 69 664 euros est ventilé de la manière suivante :

- La destination PIL : 22 631,00 euros

Elle regroupe toutes les dépenses liées au pilotage du Centre Socioculturel (fonctionnement général) mais également les activités et actions s'adressant aux habitants de manière générale (public adulte, intergénérationnel, jeune). Par ailleurs, le choix a été fait de regrouper sur cette destination l'ensemble des dépenses prévues en termes d'alimentation. En effet, il est difficilement gérable de ventiler ce type de dépenses sur l'ensemble des destinations et distinguer ce qui relève plus particulièrement des actions « habitants », « parentalité, famille », « actions contrat de ville ». Les dépenses alimentaires intègrent donc la convivialité (accueil du public et des partenaires) mais également les « ateliers cuisine ».

La Ville de Montmagny, à travers le Centre Socioculturel, est adhérente de la Fédération des Centres Sociaux. Cet organisme propose tout au long de l'année formations, informations, ressources documentaires qui constituent des plus-values importantes pour les actions que le Centre met en place. Par ailleurs un appui technique nous est constamment apporté pour appuyer et accompagner l'équipe du centre dans la mise en œuvre du projet social.

La crise sanitaire qui a frappé le pays n'a pas épargné le Centre Socioculturel. Un grand nombre d'actions prévues ont dû être annulées. Le moral des usagers a été fortement impacté. Pour l'année 2021, l'idée serait de proposer des actions permettant aux habitants de retrouver les activités qu'ils affectionnent tant et proposer des temps festifs favorisant le lien social.

- La destination ESPP : 11 883.00 euros

La destination ESPP regroupe l'ensemble des dépenses concernant les actions en direction des familles qui ne sont pas inscrites dans le cadre du dispositif « Politique de la Ville/ Contrat de ville ». Concrètement, il s'agit d'assurer le fonctionnement des actions suivantes : Ateliers enfants-parents (Vacances, LAEP, journées ou soirées thématiques, stages créatifs...). Groupes d'échanges développés et financés dans le cadre du REAAP (intervenants). Les achats de matériel intègrent le développement/renouvellement de l'espace « Ludothèque » qui est utilisé pour : Accueil du service petite-enfance, le LAEP, Atelier ludothèque, Ateliers enfants-parents durant les vacances, Accueil des enfants dans le cadre des actions REAAP, Lire et Faire Lire. Enfin, la ligne 6042 correspond aux sorties familiales (droits d'entrée) que le Centre Socioculturel propose toute l'année et de manière renforcée durant l'été. Les sorties familiales impliquent par ailleurs une imputation au niveau des Services Techniques pour ce qui est du transport. Le budget proposé cette année s'élève à 22.000,00 €. En 2020, plusieurs projets (L.A.E.P., 365 jours par'ents) ont fait l'objet d'un nouveau conventionnement avec la CAF. L'objectif 2021 est d'en assurer la continuité.

**SUBVENTIONS
POLITIQUE DE LA VILLE**

		2021	Recettes Fléchées « Contrat ville » Base 2020
6188	A.S.L. (ESSIVAM)	25 650,00 €	10 800 + 12490 €
	Projet prévention santé	3000,00 €	3500,00 €
	Arts oratoires	3000,00 €	3.000,00 €
	Développement durable	2300 €	2000 €
	CLAS	Valorisation des charges ETP	3000 €
SOUS TOTAL		33950,00 €	
6068	Projet prévention santé	500 €	
	Développement Durable	700 €	
SOUS TOTAL		35 150 €	34 790,00 €

Le centre socioculturel propose 5 actions en « Politique de la Ville » pour l'année 2021. Il s'agit de 5 reconductions :

- Projet ASL (Ateliers Socio- Linguistiques) : Objectifs : intégration, lien social, apprentissage de la langue française et des codes culturels
- Projet prévention santé : Objectifs : construire une approche partagée au niveau de la prévention santé, sensibiliser les publics aux questions de santé
- Arts oratoires : Objectifs : lien social, échange culturel, rencontre intergénérationnelle (jeunes, adultes), confiance
- Quand Eco-geste rime avec Eco-nomie (Développement durable) : Objectifs : Sensibiliser le public aux questions d'écologie, économie et citoyenneté à travers la mise en place d'une semaine thématique
- Clas : Il s'agit d'actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école. Elles proposent aux parents :
 - Un soutien dans leur rôle éducatif,
 - Un accompagnement scolaire personnalisé de l'enfant au sein de groupes de travail restreints.
 - Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :
 - D'aider les enfants à acquérir des méthodes d'apprentissage, de travail, de lecture ...,
 - De faciliter leur accès au savoir et à la culture,
 - De promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
 - De valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
 - De soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Focus sur les A.S.L. et plus largement l'apprentissage de la langue Française,

Nous faisons appel à l'association Essivam pour la 5eme année consécutive pour « L'apprentissage du français » En effet nous ne disposons pas en interne des compétences nécessaires à la mise en place d'actions de ce type. Reste que travailler avec ESSIVAM, sur une année complète, a un coût plus important : Mise en place de deux groupes : 17 100,00 €.

A l'heure actuelle, il existe deux groupes A.S.L. financé par les subventions Politique de la Ville et Bop 147 (23 290,00 €). 15 personnes par groupes peuvent être accueillies. La demande est très forte. Nous le constatons à travers les nombreux refus essuyés par les intéressés faute de places. Nous souhaiterions donc pouvoir proposer un 3eme atelier avec des participants ayant des niveaux différents de manière à répondre aux besoins d'intégration de la population. Ce 3eme atelier impliquerait un cout supplémentaire de 8550 € en prestataires de services. Soit un cout total de 25 650 € pour financer les ateliers sociolinguistiques.

5.2 le service jeunesse

Dans la perspective du déploiement du nouveau projet de service et d'activités pour la jeunesse, de réorganisation et modernisation du Service Jeunesse et de recrutement de nouvelles ressources et responsables, la proposition de budget consacré aux projets du Service Jeunesse est de 7 500 Euros en investissement et de 99 500 Euros en fonctionnement.

Ce nouveau projet se renforce autour des activités stratégiques et fondamentales telles que :

5.2.1 Réussite Educative : prévention et Lutte contre le décrochage scolaire collégiens et lycéens

Projet Prévention et Lutte contre le Décrochage Scolaire, qui consiste à prévenir et à lutter contre l'échec scolaire des collégiens (M. Utrillo et Copernic) exclus ou en situation de décrochage scolaire en lien avec les familles, les collèges et les jeunes.

Accompagnement de **35** jeunes filles et garçons accompagnés par les animateurs et les éducateurs spécialisés du club de prévention (permanence de l'association Aiguillage).

Partenariat avec l'Education Nationale sur les problématiques d'orientation scolaire.

Accompagnement pour des visites dans les différents lycées professionnels de la Région, visite du lycée professionnel (JPO) de Villiers le Bel (boulangerie, mécanique, carrosserie, **15** jeunes accompagnés.

Projet Etudes Sports, qui consiste à proposer un accompagnement éducatif à des collégiens, licenciés et repérés par la section football (M/S) pour des problèmes de décrochage scolaire, de comportement déviant...

Un départ en séjour à la Base de loisirs de Temple sur Lot (47) du vendredi 23 octobre au jeudi 29 octobre 2020 avec **20** participants (15 garçons et 5 filles).

Projet C.L.A.S, qui consiste à apporter une aide méthodologique susceptible de faciliter l'acquisition des savoirs en direction d'une grande majorité de collégiens et lycéens, dans le respect de la Charte à la Scolarité par exemple les stages coups de pouce organisés pendant les vacances scolaires.

Scolarité 2020/ 2021 : **114** inscrits au CLAS sur les 2 structures J.F Villemant et Suzanne Valadon dont 92 collégiens et 22 lycéens, avec une proportion de 81 garçons et de 33 filles.

5.2.3 Projets Politique de la ville / Etat.

Les Projets Autonomes Juniors et Jeunes Adultes : **20** projets à destination de 9 jeunes adultes et 11 juniors / 11 filles et 9 garçons ont participé sur l'année 2020 (en contrepartie : participation financière au permis de conduire, à la formation Bafa, achat d'un ordinateur).

Les dangers de la cyberdépendance : formation reportée en 2021 (cause COVID 19)

Egalité et Citoyenneté : (annulé cause COVID 19)

Dynamique Insertion PRO (16/25 ans).

« **Le Bus de l'initiative** » a eu lieu à proximité du parking de la Gare ferroviaire de Deuil / Montmagny, le mercredi 21 octobre 2020. Près de 80 personnes ont transités sur le site et 49 ont remplies le questionnaire de satisfaction.

Cette action est reconduite et à programmer au mois de Mai 2021.



« **Le PROX Raid Aventure** » : rapprochement Police et Population en date du 04 Août 2020, environ 140 jeunes ont été accueillis sur cette journée de rencontre.

« **Mozaik R-H** » : à programmer pour un atelier Coaching en octobre 2021

« **OLYMPIO** » : 2 interventions à programmer avant fin mars 2021 avec l'association OLYMPIO et l'intervention 'sous emprise' sur le thème de la Prévention à la Radicalisation (*action financée par le FIPD et la CAF*).

« **Observatoire des inégalités** » : intervention sur le projet « jeunesse pour l'égalité » à programmer Novembre 2021 (en partenariat avec les collègues, lycée)

5.2.4 Le Centre Information Jeunesse (C.I.J.) :

Suite au renouvellement de son agrément en 2020, le C.I.J. mettra en place de nouvelles actions et dynamiques, en lien avec le réseau départemental et les missions locales pour proposer aux jeunes, un nouvel accompagnement de qualité.

5.2.4 Point Information Jeunesse (SIJ) / Labellisé DDCS95 et DRDCS d'Ile de France 2020/2023

Mise en place d'évènements concernant la santé (ex : Sida), les conduites addictives (alcool, drogue, tabac, jeux), la réussite éducative, l'emploi (ex : salon des métiers, les jobs d'été), la sécurité routière (ex : deux roues et voiture), la santé en partenariat avec le CODESS, CFES, CRIPS, CRAMIF pour des actions autour de l'hygiène et l'équilibre alimentaire, la sexualité...

Le SIJ travaille en partenariat avec les l'agglomération CAPV, la Mission Locale Seinoise, Le Pôle emploi de Domont, le CIJ de Cergy, le CIDJ de Paris (Bir hakeim), ainsi, que l'ensemble de u Bassin Est pour le réseau IJ.

Accueil info généraliste 11- 17 ans / Accueil info généraliste 18-25 ans

Au total un effectif de **123** jeunes accueillis sur l'ensemble des tranches d'âges (44 filles mineurs, 32 garçons mineurs, 26 filles majeurs et 21 garçons majeurs).

5.2.5 C.M.J (16 conseillers filles et garçons et les membres d'honneur du lycée), élections réalisées fin 2020, installation nouveaux conseillers le 11 janvier 2021.

A l'issue de ces élections, ce sont **22** nouveaux conseillers qui seront investis dans leurs fonctions. Il y a **8** jeunes du collège Nicolas COPERNIC ainsi que **14** jeunes du collège Maurice UTRILLO.

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour vocation d'instaurer un espace de dialogue entre les jeunes et les élus municipaux. Il permet aux jeunes élus d'être les « portes paroles » de la jeunesse Magnymontoise auprès des adultes qui administrent la Ville.

Le CMJ participe aux commissions du C.E.S.C (*comité d'éducation à la santé à la citoyenneté*) des 2 collèges (Nicolas Copernic et Maurice Utrillo), lorsqu'il y est invité.

5.2.6 Les Accueils de loisirs : Club Ado 14/17 ans et Club Junior 11/13 ans

Offrir un accueil structuré et ouvert à tous les jeunes de la commune, sans distinction aucune, avec notamment un programme d'activités variées, prenant en compte leurs attentes (besoins et centre intérêt) pour des loisirs éducatifs.

De favoriser l'accès aux activités pour tous, apprendre les règles sociales et la prise de responsabilité, s'ouvrir sur l'extérieur (activités, sorties, projets spécifiques, culturelles) pour les filles et garçons de tous les quartiers de la Ville (centre, vergers, carrières, acacias, lévrier, Pintard).

En chiffres :

- Club ado **3012** jeunes accueillis lors des vacances scolaires et 245 sur les mercredis
- Club Junior **1913** jeunes accueillis lors des vacances scolaires et 319 sur les mercredis

Les Séjours de jeunes 11 à 17 ans

L'objectif est d'organiser des départs éducatifs au travers d'un projet pédagogique favorisant l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilité, l'attachement à certaines valeurs, le respect, le mieux vivre ensemble... D'offrir aux jeunes la possibilité de faire une coupure avec le quotidien, en les ouvrants à un nouvel environnement. De partager des moments de convivialité, favorisant le travail des animateurs pour un suivi et un accompagnement des jeunes. De poursuivre le suivi au retour du séjour en lien avec les familles et les établissements scolaires (coéducation). De continuer le travail éducatif de l'année dans un nouvel environnement et contexte.

Dans le cadre du dispositif des Colos apprenantes de cet été : Séjour Hautes Alpes du 19 au 25 juillet.

Séjour en faveur des jeunes résidant en QPV qui permettra d'assurer une continuité éducative et de se ressourcer après cette période de confinement difficile. Départ de **15** jeunes garçons.

Séjour Corse Cargèse du 18 au 28 août.

Séjour en montagne très apprécié des jeunes qui ont pu se ressourcer dans cet écrin naturel qu'est l'île de beauté.

Départ **15** jeunes : 12 filles et 3 garçons

Les Soirées Thématiques (mixte).

Permettre aux jeunes de se retrouver en soirée sur la structure jeunesse, mise en place des sorties culturelles et sportives, afin de favoriser l'échange, l'écoute, sur différentes problématiques et ainsi effectuer des orientations vers les partenaires (réseau) qui auront en charge le suivi et l'accompagnement (ex : stage, école, emploi, santé...) : Le Café Bar Sans Alcool, le vendredi soir à l'E.JFV (20h00/23h30).

5.3 Le service scolaire

Nous poursuivons cette année notre engagement en faveur des écoles, des familles et de la réussite de chacun des élèves avec un budget de : 863 675 € € en fonctionnement et 60 708 € en Investissement.

- En apportant des moyens culturels, soutenus.
- Tous les élèves bénéficient cette année, de sorties culturelles, d'un film de fin d'année à l'attention des enfants d'âge élémentaire et d'un spectacle vivant à l'attention des enfants d'âge maternel.
- Le projet de classe transplantée, de chacune des écoles est en partie financé par la Ville afin de permettre aux élèves de découvrir un autre environnement, sans que le coût ne soit un frein pour les familles.
- La classe orchestre, sise sur l'école des Lévriers, permet à l'ensemble des élèves d'une classe d'apprendre à jouer d'un instrument tout en apprenant à jouer au sein d'un orchestre.
- En apportant notre collaboration à la réalisation de projets spécifiques, par des moyens humains, techniques comme financiers tel que la résidence d'artistes à l'école JB Clément concernant le projet « école rêvée ».
- En permettant l'accomplissement des parcours sportifs, par la mise à disposition des écoles des animateurs sportifs et des structures municipales.
- En accompagnant les enseignants dans leur pédagogie par une augmentation des achats de fournitures, l'achat du mobilier de salles de classe et de matériel didactique.
- La Ville participe au dispositif « plan numérique » de l'Education Nationale permettant en fin d'année d'équiper toutes les classes élémentaires de tableaux numériques.
- Quant aux activités périscolaires, la Ville continue de proposer des activités de qualité dans ses centres de loisirs : sorties culturelles ou activités sportives, séjours pour les enfants de 4 à 13 ans ainsi que la construction d'un accueil de loisirs au groupe scolaire Les Lévriers.

Le service de restauration reste assuré par des agents municipaux. Ils réalisent la confection des repas, le service, l'encadrement et l'animation des enfants durant le temps méridien du temps méridien.

5.4 Service Culturel 2021

Le service Culturel présente cette année un nombre de manifestation en léger recul par rapport à 2020. Pour l'ensemble des manifestations, le contenu sera bien sûr adapté aux conditions législatives dues à la situation sanitaire. Et certains redéploiements pourront avoir lieu dans le cas d'annulation comme en 2020 où une Fête de la musique virtuelle sur Facebook a été réalisé. L'équipe du service culturel réfléchi à de nouvelles propositions afin de pallier la non-tenue des événements en investissant les réseaux numériques.

L'exposition Terre des arts, un spectacle jeunes publics et la fête médiévale ont été annulé en raison de la situation sanitaire.

Le concert du nouvel an a été enregistré et sera diffusé sur les réseaux sociaux, la chaine youtube de la commune et à la résidence des personnes âgées et l'Ephad.

Le concert du 14 avril sera très vraisemblablement transformé en un enregistrement avec comme objectif de doter la commune d'un certains nombres de morceaux qui seront utilisés dans le cadre des manifestations ou cérémonies officielles. Les spectacles conçus et réalisés par l'école municipale des musiques et de danse seront adaptés à ce qui sera possible de faire en juin.

La brocante sera organisée dans son intégralité par le service cette année le 24 mai si la situation sanitaire est favorable.

Le bal et le feu d'artifice devraient avoir lieu le 13 juillet avec une nouvelle bande son conçu par le service qui accompagnera le feu d'artifice.

Exposition « Coup d'œil » consacrés à la photographie sera montée dans la chapelle de l'ancien séminaire en septembre.



Les sorties Kiosq, le concert d'ouverture de saison, un spectacle jeunes publics et des séances ciné-récré auront lieu à partir de septembre.

Japan Mania fort de ses grands succès sera organisé les 2 et 3 octobre avec de nouvelles présentations de la culture japonaise.

Le weekend avant les vacances de Noël sera organisé la sixième édition de la Place de Noël, avec des animations toujours renouvelées.

La Médiathèque Municipal Pergame va continuer son développement, voir son fond s'enrichir en livres et DVD et ses actions d'animations vont se diversifier, s'intensifier et gagner en transversalité. Elle mettra en place deux boites à livres conçues et réalisées par le service technique du service culturel.

« La Micro folie » s'installe à Montmagny

Après la réouverture de la chapelle de l'ancien séminaire, un nouvel équipement culturel s'ouvre à Montmagny : mise en place en partenariat avec le Ministère de la Culture et la Villette.



Ce projet s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux prestigieux : le musée du Louvre, le musée d'Orsay, le Centre Georges Pompidou, le musée du Quai Branly – Jacques Chirac, le château de Versailles, l'Institut du Monde Arabe, le Festival d'Avignon, le musée Picasso, l'Opéra de Paris, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, la RMN – Grands Palais et Universciences. La Micro-Folie a pour but d'emmener, sur le territoire, les trésors de l'humanité conservés dans ces institutions, dans une dynamique d'ouverture de l'art et de délocalisation des collections. L'idée est de découvrir, à côté de chez soi, les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles.

Conçu pour et avec les habitants, ce musée dispose à la fois d'un mode « libre », laissant le visiteur vaquer à ses envies, et d'un mode « conférencier », destiné à construire des visites personnalisées, afin de s'adapter au mieux à la curiosité du visiteur. Ainsi, ce musée numérique est également un excellent outil pour le Parcours d'Education Artistique et Culturelle développé sur tous les cycles de la scolarité, adapté et adaptable aux besoins de tous les visiteurs, des élèves aux enseignants (adaptable, à l'aide d'un médiateur dédié, aux programmes des différents cycles, aux tranches d'âges, aux goûts et aux besoins).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
INVESTISSEMENT	21 540	69 200	37 500	21 500	22 140	20 430	54 348
FONCTIONNEMENT	259 090	237 000	205 670	188 300	166 900	193 300	183 635

5.5 La petite enfance

Les quatre établissements d'accueil du jeune enfant de la Commune prennent en charge actuellement 121 enfants principalement en journée complète ou en demi-journée et les familles qui n'ont pas eu de place sont orientées vers le Relais assistants maternels qui propose une alternative avec des animations dans différents secteurs de la Ville afin que les tout-petits puissent bénéficier de moments collectifs.

Pour la prise en charge des enfants fréquentant les crèches, du matériel est nécessaire.

5.5.1 L'investissement

LE MULTI ACCUEIL DES SABLONS : Un mini-four est demandé afin de pouvoir faire des ateliers cuisine avec les enfants. Il est aussi souhaité un appareil photos afin de pouvoir valoriser les actions sur le site de la Ville et permettre aux parents de visualiser certains temps forts sur la prise en charge des enfants à la crèche. Un lecteur DVD est envisagé car l'actuel ne fonctionne plus afin de permettre des moments de détente et de calme aux enfants.

Un trampoline est également sollicité afin de favoriser la motricité des enfants lorsque les sorties sont impossibles. Enfin, deux barrières sont prévues afin de donner une meilleure visibilité depuis tous les coins de la pièce de vie car actuellement un meuble est en place pour séparer le coin des enfants les plus petits.

LA CRECHE FAMILIALE : Plusieurs chaises enfants sont nécessaires, certaines avec accoudoirs pour les plus petits et d'autres simples pour remplacer du matériel usagé dans la salle d'activités au pôle petite enfance « mes premiers pas » ou pour le domicile des assistantes maternelles. Deux matelas sont à changer chez les assistantes maternelles, une poussette double est nécessaire pour en avoir une supplémentaire qui fait défaut aujourd'hui à une assistante maternelle qui accueille des grands. Enfin, un appareil photos est souhaité pour pouvoir valoriser les actions sur le site de la Ville et permettre aux parents de visualiser certains temps forts sur la prise en charge des enfants à la crèche

LA MINI-CRECHE : Le lave-linge ne fonctionne plus et il est compliqué pour l'agent d'entretien de venir au pôle petite enfance « mes premiers pas » gérer les lessives car les déplacements sont fréquents, de 3 à 4 fois par jour. Il est aussi souhaité un appareil photos afin de pouvoir valoriser les actions sur le site de la Ville et permettre aux parents de visualiser certains temps forts sur la prise en charge des enfants à la crèche.

Une piscine à balles fait partie des souhaits, budgétisée en 2020 mais la dépense n'a pas été réalisée en raison de l'impact financier généré avec la pandémie et deux structures de psychomotricité sont sollicitées pour permettre aux enfants de favoriser leur développement sensori-moteur et leur permettre une meilleure connaissance de leur corps et de leurs capacités.

LE LOCAL PETITE ENFANCE « mes premiers pas » : Un aspirateur est demandé car l'actuel est en fin de vie. Il faut également investir dans un caisson pour le bureau médical afin que l'infirmière puisse ranger ses documents car son bureau est mutualisé avec le médecin de la crèche et le médecin de prévention des agents communaux.

Il est également prévu l'achat de 4 chaises pour l'accueil du public car certaines sont usagées et d'autres ne sont pas confortables du tout.

5.5.2 Le fonctionnement

Afin de maintenir un accueil de qualité des structures petite enfance, la poursuite des dépenses ci-dessous reste nécessaire :

- Sur le budget alimentation, du lait maternisé est indispensable pour les bébés. Des petits pots pour les enfants de moins de 8 mois sont achetés car ils ne peuvent pas être fournis dans le marché de restauration. Enfin, lors d'occasion festive (café matin, carnaval, fêtes diverses), une collation est proposée aux enfants et aux familles.
- Une part conséquente est prévue pour les couches, les produits d'hygiène, des produits d'entretien, de désinfection spécifiques, des surchaussures, des piles, etc. Une hausse du budget est constatée sur la pharmacie car le médecin des crèches et les infirmières souhaitent avoir le nécessaire en cas d'enfants présentant une crise d'asthme ou un choc anaphylactique par exemple alors qu'ils n'auraient pas été diagnostiqués.
- Du linge (gants de toilette, bavoirs, draps sacs de couchage), des jouets, des fournitures (peinture, gommettes, feutres, papier, etc.) afin que les enfants puissent s'adonner à des activités éducatives individuelles ou en groupe. Des photos sont également réalisées tout au long de l'année et, si le budget le permet, de la décoration est prévue lors des fêtes.
- Il est également prévu le renouvellement du petit matériel de puériculture qui s'use comme des draps couchettes, du linge, (draps, serviettes de toilette, etc.), des matelas à langer mais aussi du matériel de psychomotricité et si le budget le permet, il servira à compléter les jeux pour les activités intérieures ou extérieures.
- Sur le budget documentation, l'enveloppe reste nécessaire afin que le personnel puisse avoir à sa disposition des revues spécialisées afin de mettre à jour ses connaissances dans un secteur qui évolue constamment.
- Des actions ponctuelles ont lieu afin d'intégrer les familles à la vie de leur enfant en collectivité mais aussi afin de soutenir la parentalité. Par exemple, un café est offert une fois par trimestre le matin ou une collation est proposée lors d'évènements festifs aux parents et aux enfants.
- L'enveloppe budgétaire consacrée aux repas et aux goûters est indispensable puisque les enfants prennent leur repas et le goûter dans les structures petite enfance. Une hausse du budget est constatée pour la micro-crèche puisque cet équipement ouvre désormais le mercredi.
- Les services bancaires font partie des dépenses car les familles peuvent payer la crèche par internet et les frais sont supportés par la Commune.

5.5.3 Les projets pour 2021

La reconduction des différentes actions suivantes est toujours d'actualité, sous réserve de la crise sanitaire :

1. Les fêtes proposées aux enfants et aux familles

Le carnaval devrait être réalisé en février/mars 2021 en deux temps (les crèches puis le RAM) avec toutes les familles et éventuellement un intervenant extérieur devrait être présent pour une animation ponctuelle.

De plus, une petite fête est proposée en juin pour les enfants quittant les équipements pour une entrée à l'école maternelle avec une petite collation offerte aux familles et aux enfants. Un petit album avec toutes les photos prises lors de leur séjour en collectivité est généralement offert, tout comme les réalisations confectionnées par les enfants.

Enfin, chaque structure petite enfance prépare la fête de fin d'année en décembre et propose un petit buffet aux familles par le biais d'une association. Un livre et quelques chocolats sont offerts par la Municipalité à chaque enfant.

Quant au relais assistant(s) maternel(s), la Mairie offre une partie du buffet et quelques chocolats aux enfants. Les assistant(s) maternel(s) indépendant(s) offrent un petit cadeau et participent pour ceux qui le souhaitent à la confection du buffet en amenant ce qui leur fait plaisir.

2. Les intervenants extérieurs

Ils interviennent ponctuellement dans les structures petite enfance afin de diversifier les actions éducatives (conteuse, etc.).

3. Le PCPE (point conseil petite enfance)

Ce dispositif a été mis en place avec la CAF en 2017 et il permet d'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil mais aussi pour comprendre les différentes prestations proposées par la CAF ou pour connaître les missions du CONSEIL DEPARTEMENTAL. Une collation est proposée aux familles lors de ces rencontres ainsi qu'une valisette comportant plusieurs documents.

5.5.4 Les recettes relatives aux familles, au conseil départemental ou à la CAF

PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation des familles est encadrée par les directives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Elle est fluctuante puisqu'elle est basée majoritairement sur la situation professionnelle des parents N-2 avec, comme public accueilli des parents qui travaillent tous les deux mais aussi quelques places sont attribuées à des foyers à faibles ressources : familles monoparentales, enfant présentant un handicap, parent(s) en formation et comme constat des situations précaires, ce qui identifie les places sur les quotas obligatoires de 10 % de l'agrément en places de réinsertion.

En 2021, Le tarif minimum PLANCHER est fixé entre 0.14 €/Heure à 0.44€/Heure en fonction du nombre d'enfants à charge.

Le tarif maximum a légèrement été augmenté et il oscille entre 1.19 € et 3.57 € l'heure en structure collective et 2.97 € /heure en crèche familiale.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental subventionne uniquement le relais assistant(s) maternel(s) à hauteur d'une prestation plafonnée à 3 000 €/an.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 95

Le fonctionnement des équipements d'accueil du jeune enfant est financé avec une subvention importante attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la PSU et de la PSO pour le relais assistants maternels.

Un autre dispositif de ce partenaire le CEJ (contrat enfance jeunesse) attribue une participation financière non négligeable afin de permettre à la Commune d'avoir un reste à charge le plus faible possible puisque ces deux subventions cumulées représentent une subvention à hauteur de 50 à 65 % selon les crèches.

5.6 Service Communication - Protocole et Patrimoine

5.6.1 La section de fonctionnement : 78 325 €

Même si la communication « print » reste l'un des principaux vecteurs utilisés par les collectivités territoriales, la vidéo présente aujourd'hui beaucoup d'intérêt. Réalisable en interne par le Service Communication, elle touche le plus grand nombre par son côté ludique et compréhensible par tous (personnes non-francophones ou souffrant d'illettrisme notamment).

L'usage de la vidéo, et sa diffusion sur le web, participe aux principes fondamentaux du Service Communication : « une bonne visibilité pour un budget maîtrisé ». En 2021, la section de fonctionnement présente tout de même une légère augmentation de 8 % par rapport à 2020 (alors de 72 106,99 €). Explications...

✓ La captation et la retransmission des événements municipaux :

La crise sanitaire nous a contraint à communiquer différemment avec les administrés. Newsletters, vidéos..., la Ville a développé sa communication digitale. La captation de certains événements de la vie municipale et la retransmission sur le web ont permis de répondre aux recommandations du Gouvernement pour limiter les contacts et éviter la propagation du coronavirus. À chaque diffusion, le public est au rendez-vous et la démarche est très appréciée.

En 2020, face à l'urgence de la situation, nous avons fait appel à un prestataire extérieur. Cette année, les équipes municipales des Services Culturel et Communication vont progressivement prendre le relai. Un accompagnement est nécessaire pour former les agents à ce nouveau mode de communication. Le Service, de par ses missions initiales, prendra en charge cette dépense.



✓ Le Service Communication, maître d'œuvre des cérémonies municipales et des commémorations :

Depuis quelques années, et dans le cadre de ses missions protocolaires, le Service gère l'organisation et le suivi intégral de toutes les réceptions officielles : de l'accueil des nouveaux arrivants à l'inauguration des structures municipales, en partenariat avec le Cabinet du Maire.

Cette année sera placée sous le signe du jumelage avec l'accueil d'une délégation sprimontoise (Belgique) et un rapprochement avec deux autres villes amies, Montmagny (Suisse) et Sever do Vouga (Portugal), qui justifie également une part de l'augmentation budgétaire.

✓ Les autres dépenses de la section Fonctionnement :

Équivalentes aux années précédentes, ces dépenses sont en majeure partie liées aux besoins en impression et en diffusion des éléments de communication que le Service ne peut gérer lui-même. Cette année, trois nouvelles brochures seront éditées par la Ville : le Guide du Handicap, le Guide de la Jeunesse et le Guide des Associations.

D'autre part, le Service proposera encore cette année la création de décors permettant la mise en valeur des actions municipales. Ainsi nous prévoyons, par exemple, l'installation d'une véritable « Place de la mairie » pour présenter les services municipaux, à l'occasion de la prochaine édition du Forum des Associations.

5.6.2 La section d'investissement : 92 000 €

En 2021, la section « Investissement » du Service Communication présente une diminution d'environ 16 %, passant de 109 150 € à 92 000 €, due au lancement en 2020 du projet « Signalétique en ville ». Présentation des différentes actions menées sur ce nouvel exercice budgétaire :

✓ Étude et création de nouveaux éléments de signalétique en ville :

Un réel déficit est constaté sur le terrain. Notre commune doit s'équiper d'une série de panneaux de signalisation pour ses bâtiments administratifs, ses structures, ses institutions... Des prestataires extérieures, spécialistes de la signalétique, ont été sélectionnés pour nous aider à dresser un état des lieux de l'existant, à définir le projet et à proposer des réponses. Cette action, commencée en 2020, est menée en partenariat avec les Services Techniques de la mairie.

En parallèle, le Service Communication poursuivra la création et l'installation de nouvelles enseignes pour les structures communales, notamment pour celles dédiées à la Petite enfance (multi-accueil des Sablons, mini-crèche et micro-crèche).

✓ Agencement de l'espace d'accueil de l'Hôtel de ville :

La Municipalité place l'accueil du public au centre de ses priorités pour une meilleure qualité de vie des agents au travail, recommandée par le CHSCT, et pour offrir une meilleure image de la Ville auprès de ses administrés, la rendant plus dynamique et plus accueillante.

Des travaux de réhabilitation pour agrandir l'espace, en privilégiant l'accueil des personnes à mobilité réduite, sont prévus en 2021.

L'acquisition d'un mobilier contemporain et ergonomique fait également partie des dépenses imputées au Service.

✓ Renouvellement des kakemonos et calicots :

Outils de promotion des manifestations, les kakemonos et calicots **présentent le double avantage d'annoncer** l'événement de manière efficace et de signaler les abords du lieu de la manifestation.

5.7 Le service des sports

Le service des sports a pour mission de mettre en place la politique sportive municipale qui est divisée en 3 axes principaux :

- ✓ Axe administratif pour la gestion et la mise à disposition des équipements sportifs aux associations et établissements scolaires, l'étude des dossiers de demande de subvention des associations sportives, la mise en place et le suivi des projets, le suivi et le contrôle des budgets de fonctionnement et d'investissement,
- ✓ Axe pédagogique pour l'élaboration, l'animation et l'encadrement des activités sportives municipales développées sur le temps scolaire et sur les périodes de vacances,
- ✓ Axe technique pour l'entretien et la surveillance des équipements sportifs, la surveillance et le contrôle des matériels sportifs d'intérieurs et d'extérieurs (buts de, paniers de basket Ball, rampes de skate, ...) de l'ensemble des aires de jeu de la ville et l'accueil du public (scolaire et associatif) la semaine et le week-end.

5.6.1 La Section investissement

1. Bilan investissement 2020 :

Le budget investissement 2020 du service des sports était d'un montant de 19 875 euros.

L'ensemble des dépenses prévues a été réalisé à savoir :

- ✓ Le renouvellement du microtracteur nécessaire à l'entretien courant des espaces vert du complexe sportif Charles Grimaud pour un montant de 9 600 euros,
- ✓ Le renouvellement de certains modules et tapis de gymnastiques utilisés lors des interventions EPS et animations sportives mises en place par le service des sports pour un montant de 1 336 euros.
- ✓ L'achat de 10 panneaux d'affichage multifonction pour le gymnase Grimaud utilisables par le service des sports et les associations lors des manifestations organisées dans les équipements sportifs supplémentaire pour un montant de 3 910 euros,
- ✓ Le changement des buts de handball de la salle polyvalente du gymnase Grimaud pour un montant de 4749 euros.
- ✓ Le changement de l'évier de la salle de repos des agents du gymnase Grimaud pour un montant de 280 euros.

2. Prévisions d'investissement 2021 :

Ce budget prévisionnel concerne l'achat ou le remplacement de matériel pour remplir au mieux l'axe technique des missions du service à savoir l'entretien, la surveillance et la mise en sécurité des équipements et des matériels sportifs et aires de jeux.

Pour l'année 2021, le service des sports a prévu un budget prévisionnel de 100 500 euros soit une augmentation de de 406% par rapport à 2020.

Cette augmentation conséquente s'explique par 2 projets de réhabilitation d'équipements de proximité : le sol souple de l'aire de jeux du quartier des Vergers et le terrain multisports du parc de la Mairie.

Les dépenses d'investissements prévues sont :

- ✓ Le changement du sol souple de l'aire de jeux du quartier des Vergers pour un montant de 26 000 euros,
 - ✓ La réhabilitation du terrain multisport du parc du Séminaire pour un montant de 45 000 euros,
- Le remplacement des 3 bancs de touche du terrain synthétique du stade Grimaud pour un montant de 10 000 euros,

- ✓ L'installation d'un terrain de pétanque dans le parc du Séminaire pour un montant de 6 000 euros,
- ✓ Le changement de 2 paniers de basket-ball muraux pour des raisons de sécurité au gymnase Utrillo pour un montant de 4 000 euros,
- ✓ Finition de l'aménagement du terrain de proximité du quartier des Lévriers par l'installation d'une table multi-jeux (échec, dame, etc. ...) et d'une table de Teqball permettant la pratique de diverses activités sportives (football, tennis de table, tennis, handball, volley-ball, Etc...) pour un montant de 9 500 euros.

5.6.2 Section fonctionnement

1. Prévisions de fonctionnement 2021 :

Pour l'année 2021, le service des sports a prévu un budget de fonctionnement prévisionnel de 89 660 euros soit une augmentation de 5% par rapport à 2020 dû à la budgétisation d'une prestation supplémentaire pour les aires de jeux en l'occurrence 8 400 euros pour le nettoyage des sols souples des aires de jeux.

Sans cette prestation, qui n'a jamais été mise en place jusqu'à présent mais nécessaire pour la sécurité des utilisateurs (notamment en rendant les sols moins glissant) et la pérennisation à long terme de ces sols, le budget de fonctionnement du service des sports entraient dans la diminution de 5% préconisé par de la lettre de cadrage.

Le suivi et de la gestion de l'ensemble des aires de jeu de la ville, l'entretien, la réparation des matériels sportifs, le contrôle annuel obligatoire des matériels sportifs (buts de football, de handball, de basket-ball, ...) par un organisme indépendant engendrent des dépenses nécessaires et obligatoires au niveau législatif.

Ces dépenses se monteront à 31 600 euros pour l'année 2021.

Les entretiens et réparations des surfaces de jeu du stade (terrains synthétique, piste d'athlétisme et courts de tennis intérieurs et extérieurs, terrain d'honneur, produits phytosanitaires pour le terrain d'honneur, sols souples des aires de jeux), un coût de 24 800 euros pour l'année 2021.

La totalité de ces deux dépenses sont essentielles pour la pérennité des équipements sportifs et aires de jeux pour continuer de proposer aux usagers des équipements de qualité et sécurisé.

Au regard des missions dévolues au service des sports, l'ensemble des dépenses concernant l'entretien des terrains et des matériels sportifs sont incompressibles.

Ces dépenses représentent environ 63% du budget de fonctionnement.

Les manifestations et les animations sportives organisées par le service des sports : médailles du sport, fête du sport, stages multisports représente 15 400 euros soit 17% du budget de fonctionnement.

Ce pourcentage est légèrement en hausse par rapport à l'an dernier suite à :

- L'organisation d'un cocktail pour la livraison d'un mini bus dont la location longue durée va être financée par différents annonceurs,
- Les frais d'inscription des agents municipaux à la course « La Parisienne » en septembre 2021.

Le service des sports a maintenu ces prévisions budgétaires sur les mêmes montants que l'an dernier pour les 15% restant du budget de fonctionnement à savoir les dépenses de, de réparation et d'entretien des machines-outils, des achats de petits matériels nécessaires au bon fonctionnement du service.

Grâce à l'implication de l'ensemble des agents, à l'optimisation de l'ensemble des dépenses en matière de produits phytosanitaires par exemple, à un meilleur suivi des stocks des fournitures diverses (filets de buts, peinture de traçage, ...), le service des sports tente d'ajuster au mieux ses dépenses pour respecter les préconisations budgétaires tout en conservant un service public de qualité.

5.6.3 Les recettes

Comme chaque année, le Conseil Départemental versera une subvention à la collectivité dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs aux collègues.

Au regard du taux horaire défini par le conseil départemental et du nombre d'heures où les 2 collègues utiliseront les équipements sportifs au cours de l'année 2020/2021 le montant versé sera du même montant qu'en 2020 à savoir : 40 230 euros.

5.7 Service Informatique

Le BP du service informatique a bénéficié lors des trois dernières années d'une dotation financière qui a permis à homogénéiser le parc vieillissant des serveurs, de certains postes et d'équipements annexes dans les services qui sont actuellement en production sur le réseau de la ville de Montmagny.

Afin de veiller au maintien efficient de cette infrastructure, il est important de veiller à son évolution selon les besoins de la collectivité.

Il en est de même pour les logiciels de gestion de l'infrastructure et des outils mis à la disposition des utilisateurs, en l'occurrence les divers outils métiers.

Un des axes majeurs est une forte volonté de la part de la collectivité, de se doter d'un outil de téléphonie qui puisse répondre aux standards des technologies actuelles.

Les axes d'améliorations attendues sur l'ensemble de cette infrastructure et des équipements mis à disposition des utilisateurs du système d'informations portent sur les équipements et logiciels suivants :

5.7.1 Les principaux investissements au niveau du matériel (« hard »)

- Le changement de câblage réseaux pour les structures de l'hôtel de ville, du séminaire, du Centre Technique afin d'y intégrer une nouvelle solution de téléphonie qui sera plus collaborative sur l'usage au quotidien des collaborateurs. Coût de l'opération 180 000 €
- Le remplacement de certains équipements de type (poste de travail, imprimante, tablette) selon la nécessité des services. Coût de l'investissement 59 050€

5.7.2 Les principaux investissements au niveau des logiciels (« soft »)

- Nouveau logiciel métier de courriers dédiés aux services qui permettra un gain de temps et une meilleure prise en compte de traitement des courriers en interne, que ceux provenant de l'extérieur. Coût de l'investissement 18 000 €
- Nouveau logiciel de (GMAO) la gestion de maintenance assistée par ordinateur est une méthode de gestion assistée d'un logiciel destiné au service de maintenance d'une entreprise afin de l'aider dans ses activités. Celui-ci permettra d'y intégrer l'ensemble du patrimoine et disposer d'une antériorité sur l'ensemble des aspects techniques. Coût de l'investissement 10 000€
- Nouveau logiciel en tant que révélateur de projets urbains, Une solution numérique de maquette en 3D. Celui-ci permet de traiter des projets et d'obtenir une vue réelle finalisée avant d'avoir commencé les interventions. Visualiser votre cartier ou alors votre ville en 3D. Coût de l'investissement 10 000€

5.8 Service aménagement et cadre de vie

5.8.1 Bilan des opérations de travaux achevés en 2020

TRAVAUX TERMINÉS EN 2020	Montants
1 Extension du restaurant scolaire « les Lévriers»	967 386,76 €
2 Transformation de la chapelle de l'ancien séminaire	1 114 210,53 €
3 Travaux d'aménagement d'un local petite enfance	812 060,17 €
4 REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF "quartier des Lévriers "	149 850,94 €
5 Aménagement du parc du Québec	258 471,96 €
6 Travaux d'aménagement du poste de police municipale	156 599,60 €
7 Plateau sportif situe dans le quartier des vergers	139 057,17 €
8 Travaux de réfection de différentes voiries	232 607,76 €
TOTAL	3 830 244,89 €

1 - Extension du restaurant scolaire « les Lévriers » 967 386,76€

Subventions :

DPV 2019 : 150 000 €

DSIL 2019 : 118 160 €

DETR : 122 500 €



2 - Transformation de la chapelle de l'ancien séminaire 1 114 210,53 €

Subventions :

DETR : 70 000 €,

Guide des aides : 104 632,50 €

3 -Travaux d'aménagement d'un local
petite enfance : 812 060,17 €

Subventions :

🇫🇷 DPV : 250 000 €



4 - REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF
"quartier des Lévrier" : 149 850,94 €

Subventions :

🇫🇷 DPV : 44 050 €

5 Aménagement du parc du Québec –258 471,96 €

Subventions :

🇫🇷 DPV : 156 621,12 €





6 – Travaux d'aménagement du poste de police municipale : 156 599,60 €

Subventions :

🇫🇷 Guide des Aides : 29 900 €

7 - Plateau sportif situe dans le quartier des vergers : 139 057,17€ Subventions :

🇫🇷 DPV 44 050 €

8 - Travaux de réfection de différentes voiries : 232 607,76 €

Subventions :

🇫🇷 CAPV 105 700 €



5.8.2 Le programme prévu en 2021

5.8.2.1 L'investissement

✓ Travaux de construction et modification des bâtiments

Groupe scolaire Les Lévrieriers : Création d'un centre de Loisirs « Les Lévrieriers »

Le coût de ces travaux s'élève à 648 893,79 € TTC, la livraison de ce bâtiment est estimée pour le mois de septembre 2021.

L'Etat s'engage, au titre de la DPV 2019, à subventionner le projet à hauteur de 150 000€. Une aide au Conseil régional a été demandée en 2020 pour 115 000€.

La caisse d'allocation familiale subventionne ce projet à hauteur de 240.000 €

Groupe scolaire Jules FERRY

Travaux d'agrandissement du réfectoire estimé à 160 000 €

Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément

Travaux d'insonorisation de l'école, estimés à 430 000 €. Cette dépense est subventionnée à 100 % par Aéroport de Paris (ADP).

✓ **Ravalement ITE Isolation Thermique Extérieure élémentaire les lévriers**

L'école élémentaire est un bâtiment construit au cours de l'année 1978, son isolation thermique est désuète et ne correspond pas au minimum standard actuel.

La commune souhaite poursuivre dans le cadre de la rénovation thermique, l'isolation de ce bâtiment par une isolation thermique extérieure (ITE de 14 cm d'épaisseur), afin de réduire au maximum les pertes d'énergie et ainsi tendre vers les spécifications d'un bâtiment BBC en termes de consommation d'énergie.

Le montant des travaux est estimé à 480 000€. Une demande de subvention au titre de la DSIL rénovation thermique dans le cadre du plan de relance est actuellement en cour.

✓ **Amélioration des bâtiments communaux**

Plusieurs projets sont programmés, ces projets discutés lors du DOB (débat d'orientation budgétaire) seront alors proposés au budget primitif de la commune :

Travaux d'étanchéité de divers bâtiments : 39 500€

Divers travaux dans les écoles : 10 000 €

Installation de la climatisation dans les centres de loisirs : 64 000€

Installation de la climatisation dans les centres sociaux : 20 500€

Agenda d'Accessibilité Programmée – ADAP : 30 000€

Réfection de la croix de la chapelle Sainte-Thérèse : 20 000€

Création d'un futur local d'accueil au CTM : 20 000€

Ravalement ITE du groupe scolaire « Les Lévrier » : 480 000€

Divers travaux dans les gymnases : 35 000€

Création d'un préau, toit transparent sous auvent JBC : 25 000€

Changement des menuiseries au séminaire coté cours : 52 000€

Investissement sur le système de chauffage (30 000 €)

✓ **Amélioration des espaces publics**

Plusieurs projets sont prévus, ces projets discutés lors du DOB (débat d'orientation budgétaire) seront alors proposés au budget primitif de la commune :

Travaux de modernisation de l'éclairage public (600 000 €), en prolongement des efforts qui ont été réalisés en 2020 pour rendre le réseau plus qualitatif (éclairage LED) et plus fiable,

Création d'espaces verts aux entrées de la Ville : 60 000€

Plantation d'arbres et d'arbustes avec achat d'outillage : 28 000€

Création d'un boulodrome avec chalet rue Suzanne Valadon : 90 000€

Création d'un boulodrome au parc du Québec : 34 000€

Aménagement d'un espace jeux pour enfant au parc du Québec : 120 000€

✓ **Amélioration des Voiries**

Il est prévu de multiples actions en 2021 :

Création d'une plateforme pour container (gens du voyage) : 12 000€

Pose et sécurisation de bouches et bornes incendie : 23 000 €

Remise en place de barrières et plots : 22 000€

Lisses et curage – Rue Jules Ferry : 60 000€

Création de pistes cyclable et stationnement rue Maurice Utrillo : 330 000 €

✓ Les cessions foncières

La Ville devrait procéder à la vente de terrains

Parcelle AC 647-650-652 à la société CBA-SCI pour un prix de 211 854 € TTC.

Parcelle AC 666-663 à la société SPIRIT pour un prix de 158 460 € TTC

Parcelle AE 901 rue des Carrières à la société Nexity 175 740 € TTC

5.8.2.2 La section de fonctionnement

5.8.3.1 les dépenses de fonctionnement

✓ Les frais et les taxes

- La ville sera redevable d'environ 12 000 € de Taxe Foncière.
- Les redevances pour autres prestations de services sont estimées à 16 000 € (redevance de branchements sous voie publique, autres redevances obligatoires, taxe et impôts sur les véhicules...).
- Les frais et charges de locations de biens immobiliers représentent environ 16 000€.
- Les frais d'avocats, d'huissiers et d'enquêtes publiques représenteront environ 119 000 € pour les affaires foncières, d'urbanisme dont une révision complète du PLU et du Règlement de Publicité.
- Les frais d'annonce et insertion sont estimées à 5 000 €. Cela le frais d'enquête publique, notamment celle liée à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

✓ Les transports (les montants mentionnés ci-dessous seront affectés en fonction des mesures sanitaires non connues à ce jour)

Les frais de transports (47 200 €) devraient s'établir ainsi :

- Service Culturel : 5 000 €
- Service des Sports : 7 000 €
- Centres sociaux : 18 000 €
- Service Jeunesse : 19 000 €
- CCAS : 1 500 €
- Enfance : 500 €

Les locations de véhicules et de matériels roulants représenteront environ 75 000 €, sans doute moins si la collectivité achète des véhicules anciennement loués.

Les autres locations de matériels (camion, nacelle, pelleuse...) représenteront environ 4 000 €.

✓ Les consommations d'énergie et de fluides

Comme l'année 2020, l'année 2021 va être marquée par l'augmentation des frais liés aux consommations des fluides et de l'énergie. Ce constat conduit à être plus vigilant et plus économe afin de réduire ces dépenses de fonctionnement en agissant avec une stratégie d'économie d'énergie (éclairage et chauffage) et de carburants. Il sera nécessaire de réduire les déperditions énergétiques (isolations thermiques, acquisitions d'éclairage LEDS, programmations horaires, changement de certaines portes et fenêtres...).

Toutefois, ces efforts seront perceptibles sur plusieurs années. Paradoxalement, le résultat de cette volonté ne se traduira pas visiblement dans le montant des dépenses de 2021, mais seulement à partir de 2022-2023.

Les dépenses en eaux potables sont estimées à 135 450 €. Le changement progressif des robinets, la sécurisation des bornes incendie et une meilleure adaptation de l'arrosage pourra conduire à modérer cette dépense importante.

Les dépenses en énergie et électricité représenteront environ 580 000 €. Progressivement, les systèmes d'éclairage seront modernisés, plus adaptés aux besoins. Néanmoins, les frais croissants d'abonnement, de taxes, et l'inflation, même réduite, en font une dépense difficilement compressible.

Les carburants et combustibles devraient coûter approximativement 40 000 €.

Le contrat location de bonbonnes de gaz a été annulé en 2020, une économie de 7500€.

✓ Fournitures diverses

Il est également prévu l'achat de diverses fournitures pour un total de 45 000 € (produits divers, petits outillages, pièces de rechange...).

Il est aussi prévu pour 10 000 € de vêtements de travail,

La fourniture des illuminations de Noël devrait coûter environ 20 000 €.

✓ La maintenance des Biens immobiliers et mobiliers

La maintenance représentera environ 156 800 €, dont au moins :

- 23 600 € pour tous les contrats de maintenance et d'entretien (extincteurs, alarmes, entretien des sirènes, dératisation...),
- 3 700 € pour la maintenance des ascenseurs des Frères Lumière et l'école de musique
- 116 000 € pour la maintenance de l'éclairage urbain
- 13 500 € de vérification périodique des installations et équipements électrique et gaz

Ces dépenses, liées à des contrats ou des marchés publics, ne varient que marginalement au fil des exercices budgétaires.

✓ Entretien des voiries

Pour l'entretien des Voiries, il est prévu 592 340 € :

- 6 300 € pour le contrôle des points d'eau (contrat de maintenance des BI),
- 15 000 € signalisation de voirie
- 20 000 € de fournitures de voirie
- 40 000 € pour la maintenance de l'éclairage urbain
- 331 000 € pour le marché de propreté urbaine,
- 40 000 € pour le marché d'entretien de la signalisation lumineuse tricolore
- 150 000 € pour le marché d'entretien de la voirie
- 30 000 € pour la pose et dépose des illuminations de Noël

✓ Entretien des espaces verts

Environ 75 000 € seront prévus pour le marché d'entretien des espaces verts, décomposé en deux lots :

- Entretien courant des espaces verts : 44 000 €,
- Élagage et abattage : 31 000 €,
- Le lot fleurissement, entretien et arrosage de 33 000 € n'a pas été renouvelé en 2020 celui-ci se fera en régie et un effort est envisagé en 2021 d'un montant de 45 000 €.
- L'entretien des City murs pour 12 000 €.

Globalement, les dépenses en matière d'entretien d'espaces verts vont sensiblement augmenter, volonté d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants.

✓ Entretien et réparation sur bien mobiliers

Il est prévu 17 000 € pour l'entretien des véhicules communaux.

5.8.3.2 les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées à l'urbanisme sont résiduelles, respectivement de 6 600 € pour les emplacements publicitaires et de 500€ au titre de la location des jardins familiaux de la rue Achille Viez.

Les recettes de la Taxe d'Aménagement (TA) sont évaluées à 19 000 €. Elles sont le fruit des permis de construire accordés et réalisés les années précédentes.

Les titulaires des autorisations d'urbanisme ont deux ans pour commencer leurs chantiers (éventuellement trois ans en cas de demande de prolongation) et peuvent aussi renoncer à leurs projets.